

Wellington
Dépôt garanti
13%
 1 an
 522-1990
 285, chemin Ste-Foy

**POUR VOUS
 ABONNER:
 647-3333
 Extérieur:
 1-800-463-2362**

JEUDI 5 JUILLET 1990

QUÉBEC, 94^E ANNÉE NO 184
 54 PAGES, 3 CAHIERS + 1 TAPLOID

LIVRAISON À DOMICILE (7 JOURS) 3,00\$
 MONTREAL ÎLES DE LA MADELAINE GASPESIE ABITIBI 50¢

35¢

LE SPORT

Les demi-finalistes de Wimbledon sont connus



Les trois premières têtes de série du tournoi de Wimbledon, Becker, Lendl et Edberg se sont qualifiées en compagnie de Goran Ivanisevic (notre photo) lors d'une neuvième

journée perturbée par la pluie. Ivanisevic a surpris l'américain Kevin Curren en en cinq sets. **Tableid Sport**

LA REGION

Licenciement massif à la Reynolds de Rivière-Malbaie

Les 50 travailleurs de la câblerie de Reynolds ont été avisés qu'ils pourraient être mis à pied pour une période de six mois à compter du 1er septembre. **A-5**

QUÉBEC

Sursis pour le meurtre de sa mère à coups de hache

Daniel Blanchette, qui a déjà purgé six mois de prison, a obtenu un sursis de sentence pour avoir tué sa mère à coups de hache, la veille du jour de l'An. **A-4**

LE QUÉBEC

En cardiologie, les attentes peuvent aller jusqu'à un an

Près de 2300 malades cardiaques sont en attente d'un traitement en cardiologie ou d'une chirurgie au Québec. Québec et Montréal traitent 58 % de ces cas. **A-7**

LE CANADA

Presque tous les Canadiens inquiets pour l'environnement

C'est 95 % de la population qui se dit sensibilisée, à des degrés divers, aux dangers que court l'environnement, selon un récent sondage Gallup. **C-11**

L'ÉCONOMIE

Unitel prévoit investir 1,5 milliard \$ d'ici 5 ans

D'ici cinq ans, le CP et Rogers Communications prévoient investir 1,5 milliard \$, dont 30 % au Québec, dans l'expansion des services d'Unitel. **B-1**

L'INDEX

Québec et l'Est québécois	A-3 à A-5
Le Québec	A-6 et A-7
Le Canada	A-8 A-11
Le Monde	C-1
Annonces classées	C-5 à C-11
Arts	C-2 à C-4
Bandes dessinées	S-15
Bridge	C-9
Décès	C-11 et C-12
Économie	B-1 à B-5
Éditorial	A-12
Feuilleton	C-7
Horoscope	C-9
Mots croisés	C-6
Mot mystère	C-6
Où aller à Québec	C-4
Patron	C-11

LA MÉTÉO

Généralement ensoleillé. Frais. Max.: près de 21. Min.: près de 7. Vents du nord-ouest de 30 à 50 km/h. Demain: généralement ensoleillé. Frais. **S-16**

Cinq membres du conseil d'administration accusés Fraudes à l'Académie St-Louis

Des accusations de fraude totalisant plusieurs milliers de dollars ont été portées contre les membres du conseil d'administration de l'Académie Saint-Louis, un établissement d'enseignement secondaire privé de Québec.

par RICHARD HENAULT
 LE SOLEIL

Au total, le procureur de la poursuite, Me Léopold Vezeau, a porté 26 chefs d'accusation contre le président du conseil d'administration, Gérard Ferland, de Charlesbourg, le vice-

président André Jobin, de Charlesbourg, le secrétaire-trésorier Jean-Guy Savage, de Saint-Hubert, l'administrateur André Savage, de Château-Richer, ainsi que contre Lyne Villeneuve, la conjointe de ce dernier. A deux exceptions près, toutes ces plaintes mentionnent l'Académie Saint-Louis, 810 Ave des

Érables, comme présumée victime. Les montants figurant sur les plaintes varient entre 150 \$ et 30 000 \$.

Les cinq personnes ont comparu il y a quelques jours. Relativement à certaines accusations, elles subiront leur enquête préliminaire les 4, 5 et 6 septembre; dans les autres cas, le procès aura immédiatement lieu du 10 au 12 septembre.

Immédiatement après leur comparution, les membres du conseil d'administration ont re-

mis leur démission. Cependant, ils ont conservé les postes qu'ils occupent aussi au sein de la corporation de l'Académie Saint-Louis. Aucun porte-parole de l'établissement n'a pu être joint pour commenter cette situation puisque les portes de l'école sont fermées durant la période estivale.

D'après les renseignements qu'il a été possible de recueillir, des montants d'argent auraient été prélevés à même les fonds de l'école sans qu'aucune reso-

lution en ce sens n'ait été adoptée par le conseil d'administration. Les membres s'en seraient servis pour défrayer, par exemple, des coûts d'essence, de mazout, de nettoyage, de réparation d'automobiles et même d'immatriculation de celles-ci. Outre ce que l'on pourrait qualifier de « salaire déguisé », certains administrateurs seraient allés jusqu'à se consentir des prêts personnels ou des prêts à leurs entreprises.

Suite A-2, Académie...

Manoeuvres sans précédent à Gagetown



Quelque 4000 miliciens participent depuis quelques jours, à la base militaire de Gagetown, au Nouveau-Brunswick, à l'exercice « En garde 90 », le plus important déploiement de l'armée de terre canadienne depuis plus de 40 ans.

Texte et autres photos en page B-10

Sillery ne peut refuser la Villa Ignatia

Selon la loi québécoise sur les Services de santé et les services sociaux, la ville de Sillery n'a pas le pouvoir d'empêcher la corporation Villa Ignatia d'installer son centre de traitement des alcooliques et des narcomanes dans la luxueuse demeure de la rue Eugène-Fiset.

par RICHARD CÔTÉ
 LE SOLEIL

En effet, l'article 158 de cette loi indique clairement que « nul permis ou certificat municipal ne peut être refusé et nulle poursuite en vertu d'un règlement municipal ne peut être intentée pour le seul motif qu'une construction ou un local d'habitation est destiné à être occupé en tout ou en partie par un foyer de groupe, un pavillon ou une famille d'accueil au sens de la présente loi ou des règlements. Le présent article prévaut sur toute loi générale ou spéciale ».

Rappelons que la venue de ce centre de traitement pouvant accueillir une quinzaine de clients à la fois a soulevé, lors de la séance du conseil municipal lundi, les protestations des résidents de ce quartier cosu de Sillery qui, par l'intermédiaire de leur porte-parole, Me Louis Huot, ont déclaré qu'ils « prendraient tous les moyens nécessaires pour faire respecter le zonage résidentiel de ce quartier ».

Soulignant que des organismes comme Villa Ignatia étaient les bienvenus chez elle à

Suite A-2, Villa...

Il ne manque que le beau temps au rendez-vous

Tout est prêt pour l'ouverture du 23e Festival d'été de Québec

C'est ce soir que s'ouvre officiellement le 23e Festival d'été international de Québec. Au cours des dernières heures, les organisateurs étaient tous à pied d'oeuvre pour régler les détails techniques reliés à l'événement et s'assurer de la présence d'une pléiade de vedettes. La seule inconnue au tableau, la météo.

par THIÉRIO DIALLO
 LE SOLEIL

Cependant, Environnement Canada prévoyait pour aujourd'hui du soleil avec de fréquents passages nuageux et un maximum de 22 degrés Celsius. Les vents devaient souffler à une vitesse de 30 à 50 km/h et ainsi contribuer à maintenir un temps doux sur toute la région.

En tout état de cause, la sûreté municipale de Québec a pris les mesures nécessaires pour faciliter la circulation des piétons dans les rues menant aux principaux points de rassemblement que sont la place d'Youville, le Pigeonnier, l'Agora du Vieux-Port et les Jardins de l'hôtel de ville.

C'est ainsi que tout le personnel nécessaire sera disponible pour encadrer le déplacement des piétons et des automobilistes et assurer le service d'ordre, a souligné un porte-parole, pour qui, cependant, la période du festival n'est pas un cas d'urgence nécessitant des mesures spéciales de la part de la police. Cela veut dire en clair qu'aucune rue ne sera complètement bouclée.

En plus des Québécois bien connus, tels que Paul Piché, Michel Rivard, Marie-Claire Séguin, Jim Corcoran et le Cirque du Tonnerre, de nombreuses vedettes étrangères venues d'Europe, d'Asie, d'Afrique, d'Amérique latine et même du Moyen-Orient sont également

attendues. Ils sont en tout au nombre de 600 artistes, représentant 15 pays et prêts à offrir 400 spectacles entre le 5 et le 15 juillet.

Certains se trouvaient déjà en nos murs, hier, mais la plu-

part n'arriveront qu'à compter de ce soir. « C'est difficile de faire le décompte, car il y a des

Suite A-2, Festival...

Autre texte en page C-2



M. Maurice TREMBLAY

Le député fédéral de Lotbinière accusé de voies de fait

OTTAWA — Le député fédéral de Lotbinière, Maurice Tremblay, a comparu hier en Cour de l'Ontario sous une accusation de voies de fait simples à l'endroit de son épouse.

par PIERRE-PAUL NOREAU
 LE SOLEIL

M. Tremblay a dû se présenter devant le tribunal hier après-midi à la suite d'une plainte portée le matin même

par Hélène Tremblay, avec qui il est marié et partage une résidence sur la rue Coronation à Ottawa.

Un interdit de publication accordée par le juge de paix **Suite A-2, Accusé...**

**UN ÉTÉ
 SOUCI**
 ...SI TU DONNES TARDER!

COLLECTE DE SANG
LE SOLEIL
 le jeudi 5 juillet 1990, de 10 h à 20 h 30 à
 PLACE LAURIER - MAIL EST (près de Pascal)

Sous la présidence d'honneur de
M. DENIS DUBÉ
 directeur du Marketing au quotidien Le Soleil

**OBJECTIF:
 500 DONNEURS**
 En collaboration avec:
 LAURIER
 COISSANT & PÉRI
 autobus
 TREMBLAY & PARADIS INC
 La Société canadienne de la Croix-Rouge

Suites de la première page

Académie...

C'est contre le secrétaire-trésorier Jean-Guy Savage, âgé de 57 ans, que le plus d'accusations ont été portées, soit huit. Les montants des présumées fraudes varient de 237 \$ à 30 000 \$ et un chef d'accusation réfère au vol d'un photocopieur.

Six chefs d'accusation ont été portés contre le président Gérard Ferland, âgé de 58 ans. Les montants varient de 237 \$ à 10 000 \$.

Six autres chefs visent l'administrateur André Savage, âgé de 26 ans. Ils mentionnent des présumées fraudes de 1767 \$, 5061 \$, 479 \$ et 150 \$ aux dépens de l'Académie Saint-Louis ainsi que le vol présumé d'un climatiseur. Enfin, le gouvernement du Canada aurait aussi été fraudé d'une somme supérieure à 1000 \$.

Ce dernier crime aurait été commis avec la complicité de sa conjointe Lyne Villeneuve, âgée de 28 ans, qui fait aussi face à l'accusation de fraude de 5061 \$. De plus, cette dernière est accusée d'avoir fabriqué et utilisé un faux document, à savoir une demande d'admissibilité à des prestations d'assurance-chômage. Enfin, le vice-président André Jobin, âgé de 48 ans, fait face à des accusations de fraudes de 30 000 \$ et de 3000 \$, dans le premier cas avec la complicité de Jean-Guy Savage, et dans le second avec celle de Ferland.

Tous ces crimes auraient été commis entre octobre 1987 et décembre 1989.

Villa...

condition qu'ils s'installent dans les zones commerciales ou institutionnelles, le maire Margaret Delisle avait en quelque sorte marqué son approbation face à la démarche des citoyens inquiets en affirmant que la ville ferait respecter son règlement.

Le règlement municipal stipule que dans une zone d'habitations unifamiliales un propriétaire-occupant peut consacrer un total de 30 % de sa résidence à des usages complémentaires — chambres à louer, bureau, bachelors, etc. — et tout propriétaire qui veut utiliser sa demeure à d'autres fins doit obtenir un certificat d'occupation. Or, c'est justement ce pouvoir que vient contredire l'article 158 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux.

« Je connaissais cet article de loi, mais je souhaitais conserver cette information pour utilisation future », a admis le docteur Idelbert Huard qui a noté qu'il avait été étonné de voir que malgré l'existence de cet article, le porte-parole des opposants, l'avocat Louis Huot, semblait vouloir contester l'ouverture d'un centre de traitement pour alcooliques et narcomanes dans son voisinage.

Le médecin, qui est lui-même résident de Sillery, a souligné avec force qu'une question de principe est en jeu dans ce débat et qu'il était essentiel de passer par dessus l'hypocrisie et les fausses craintes des gens.

Se demandant s'il fallait être parfaitement normal pour habiter Sillery, le docteur Huard a rappelé que la normalité se définissait comme « ce qui arrive la plupart du temps ». « Faut-il attendre que l'alcoolisme devienne normal à Sillery pour pouvoir l'y traiter », s'est-il interrogé avec un sourire.

Enfin, le médecin a révélé que l'inquiétude était « si grande » qu'un voisin lui avait même proposé de lui racheter la maison de la rue Eugène-Fiset... aux mêmes termes — 100 000 \$ comptant et les 480 000 \$ restants sur 10 ans sans intérêt — que la corporation l'avait achetée des sœurs de Saint-François d'Assise, « ce qui aurait été plus avantageux pour lui que pour nous », a-t-il conclu.

Accusé...

Lynn Coulter empêche de révéler les faits ayant conduit à l'arrestation du député conservateur de Lotbinière.

Ce dernier a été remis en liberté à la condition de se prêter à une évaluation psychiatrique d'ici au 18 juillet, date fixée pour son enquête préliminaire. Son passage devant la cour hier ne visait qu'à déterminer si Maurice Tremblay devait être gardé en détention d'ici à l'enquête préliminaire ou s'il y avait lieu de fixer des conditions à sa remise en liberté.

Avocat de profession, le député de 46 ans a d'abord tenu à faire lui-même ses représentations au tribunal. Visiblement agité et inquiet des répercussions de cette affaire sur sa carrière politique, il a plusieurs fois élevé la voix et interrompu les différents acteurs qui prenaient la parole, allant jusqu'à frapper de son poing fermé sur le dessus du box des accusés pour se faire entendre. L'audition a duré près de deux heures et demie.

M. Tremblay n'en est pas à ses premiers démêlés avec la justice depuis son entrée à la Chambre des communes à la faveur des élections générales de 1984. Le député conservateur avait effectivement été trouvé coupable d'avoir fracturé le nez du notaire Robert Desaulniers, alors président de son association de circonscription, après lui avoir asséné deux coups de poing lors d'une visite au bureau de ce dernier. Cette affaire remonte à mai 1985 et avait entraîné une amende de 500 \$ pour une accusation de voies de fait avec lésions. Une poursuite en dommages intentée par la victime au montant de 48 000 \$ s'était par ailleurs réglée par une entente hors cour.

Festival...

artistes qui ne séjournent parmi nous que le temps de leur show », a indiqué hier le responsable de la technique sur scène, Pierre Denis. Il a toutefois confirmé que quelques membres du Cirque du Tonnerre étaient arrivés à Québec hier. Cette troupe donnera d'ailleurs son premier spectacle demain à 14 h au parc de l'Esplanade.

Après le lancement officiel, à midi, le festival sera effectivement ouvert ce soir à 20 h 30 par nul autre que Paul Piché, à place d'Youville, et celui qu'on qualifie de « la plus grande voix du Brésil », Milton Nascimento, au Pigeonnier.

A ces deux endroits, ainsi qu'aux Jardins de l'hôtel de ville, une batterie d'équipement particulièrement sophistiqué, comprenant téléphone, téléphone cellulaire et parfois télécopieur, attendent vedettes et spectateurs. Il a fallu une équipe de 50 techniciens (manoeuvres, éclairagistes, sonoristes et accessoiristes) pour mettre en place à temps tout ce matériel, a indiqué M. Denis. « Des gens bien rodés qui travaillent dans le milieu à l'année longue », a-t-il ajouté.

Il a précisé que les deux principales scènes de place d'Youville et du Pigeonnier disposaient chacune de 30 000 watts de son, avec des consoles offrant chacune une possibilité de 44 entrées, ainsi qu'une moyenne de 200 000 watts d'éclairage. À cela, il faut ajouter un inventaire de 109 variétés d'instruments de musique, comptant parfois chacune plusieurs unités, pour une valeur totale dépassant les 300 000 \$.

Pour ce qui est de la vente des billets pour les concerts classiques et les spectacles à l'agora, tout se déroule normalement, a indiqué hier un des responsables du festival, Gilles Laforce. « Tout n'est pas vendu, c'est évident, mais la situation devrait s'améliorer en cours de semaine », a-t-il précisé, avant d'ajouter que, pour les trois spectacles prévus à l'agora, environ 25 % des 5000 places disponibles sont vendues. « C'est une pré-vente normale ».

Soulignons pour terminer que, tout au long des 11 jours que durera le festival, la succursale Saint-Jean-Baptiste de la Bibliothèque de Québec offre aux amateurs une rétrospective des affiches qui ont caractérisé cet événement depuis 1967.

L'OTAN en réunion pour enterrer 40 années de guerre froide

LONDRES (AFP) — Les dirigeants des 16 pays de l'OTAN ouvrent ce matin à Londres leur 11^e sommet, au cours duquel ils doivent enterrer solennellement 40 années de guerre froide, mais réaffirmer que l'alliance atlantique a encore sa place dans la nouvelle Europe.

Ce sommet, que tous s'accordent à qualifier d'avance d'historique, a pour tâche prioritaire de rassurer l'Union soviétique sur les intentions des Occidentaux au moment où le Pacte de Varsovie s'effondre.

Le président Bush proposera d'ailleurs à ses homologues de faire le geste symbolique d'inviter Mikhail Gorbatchev au siège bruxellois de l'Alliance.

L'invitation au président soviétique est l'une des mesures figu-

rant dans une lettre que M. Bush a envoyée aux autres dirigeants de l'OTAN.

L'initiative pourrait marquer le début d'une nouvelle ère entre les deux blocs, estime-t-on dans les milieux de l'OTAN. Elle signifierait aussi une reconnaissance de facto par Moscou de la pérennité de l'OTAN, alors que, depuis 40 ans, l'URSS a toujours réclamé la dissolution simultanée des alliances militaires.

Les États-Unis et la RFA souhaitent convaincre Moscou que

l'appartenance de l'Allemagne unifiée à l'OTAN est une garantie de stabilité et non un danger potentiel pour les Soviétiques.

L'enjeu est aussi pour les États-Unis de garder un droit de regard sur les affaires européennes.

Pour prouver leur bonne volonté, les Alliés doivent présenter de nouvelles initiatives en matière de désarmement nucléaire et conventionnel. Dans une lettre à ses 15 partenaires, le président George Bush leur a soumis les vues des États-Unis sur tous ces points. Il a notamment offert de retirer les obus de l'artillerie nucléaire américaine d'Europe à condition que les Soviétiques acheminent de rapatrier leurs troupes d'Europe de l'Est.

Les Alliés répèteront qu'ils sont prêts à ouvrir des conversations sur les armes nucléaires à courte portée (SNF, moins de 500 km) dès qu'un premier accord sur le désarmement conventionnel aura été conclu à Vienne.

Ils rappelleront qu'ils ont entamé depuis six mois une révision de leur doctrine militaire. Ils souligneront probablement que le nucléaire ne devrait, en cas de conflit, qu'être utilisé en dernier recours, comme le leur a proposé M. Bush. Toutefois, ils ne remettront pas en cause la nécessité d'une dissuasion nucléaire minimale.

Ils confieront peut-être à l'OTAN de nouvelles missions.

VENTE

Jours d'été

contemporaine*

réduction

50%

et plus...

COLLECTION

PRINTEMPS-ÉTÉ

bybles

GIORGIO ARMANI

ROBES

CONTEMPORAINE

79.95

rég. jusqu'à 150.00

de notre collection contemporaine, des robes styles chemisier, droites, coupées à la taille, manteau, manches courtes et longues, en coton, lin, pure soie, jacquard, crêpe, rayonne, couleurs unies et imprimées variées, grandeurs assorties.

IMPERS

CONTEMPORAINE

59.95

rég. jusqu'à 235.00

en nylon, coton, fini caoutchouc, des styles trench, à bavolet, trapeze, couleurs et grandeurs assorties.

VÊTEMENTS

DE DÉTENTE

19.99

rég. jusqu'à 45.00

assortiment de combinaisons pour la détente, tee-shirts et bermudas en jersey de coton, grands tee-shirts, imprimé b.d., pantalons... des styles variés, couleurs et grandeurs assorties.

contemporaine*



PULL
MAILLE POINTELLE

19.99

rég. 60.00

un pull exclusif à la contemporaine... fine maille de coton, tricot losange pointelle, couleurs et grandeurs desassorties.

BLOUSES
ET CHEMISIERS
CONTEMPORAINE

49.95

rég. jusqu'à 100.00

collection contemporaine printemps-été, tout un choix de blouses et chemisiers en coton, viscose souple, pure soie lavable, des styles unis et imprimés variés, couleurs et grandeurs assorties.

MAILLOTS
COLLECTIONS

69.95

rég. jusqu'à 115.00

épargnez 40% sur les maillots styles métalliques, imprimés félins, fleurs exotiques... toutes sortes de formes et textures, un choix à voir!

ACCESSOIRES
À CHEVEUX

2.49

rég. jusqu'à 8.00

des accessoires exclusifs de france en résine irisée, marbrée à petits carreaux optiques ou fini granité, barrettes rectangulaires de différents formats, couleurs mode.

BAS-CULOTTES
TWIK

.89

rég. 1.79

fin de série pour notre collection exclusive de bas-culottes twik taille unique, ce rabais s'applique sur les bas avec pied sandale et pointes renforcées contenus dans l'emballage de couleur verte.



LE MAILLOT
TEXTURE CÔTELÉ

19.99

rég. 29.00

un maillot en lycra ultra-moulant, nouvelle texture de rayures gaufrées, une pièce, dos nageur, bicoloré en mauve et jade ou noir et lime. 30 à 36.

la maison



simons

PLACE STE-FOY, GALERIES DE LA CAPITALE, VIEUX QUÉBEC

6/49

2-8-11-25-45-47
(complémentaire)

24

EXTRA
851586

LA QUOTIDIENNE

tirage du 4-07-90

7-8-7

7-2-0-6

Pour le meurtre de sa mère à coups de hache

Daniel Blanchette s'en tire avec un sursis de sentence de 3 ans

Considérant que Daniel Blanchette a été suffisamment puni par les six mois d'emprisonnement déjà purgés, le juge Louis Fortin a accordé un sursis de sentence, hier, au jeune homme de 21 ans qui a tué sa mère à coups de hache, la veille du jour de l'An.

par RICHARD HÉNAULT
LE SOLEIL

Le magistrat a surtout tenu compte des circonstances « très

particulières » dans lesquelles le crime a été commis, dans la résidence familiale du quartier Neufchâtel, à Québec. Encore une fois, l'atmosphère était chargée d'émotion pour le prononcé de la

sentence.

Pendant que le juge lisait son document d'une trentaine de pages, l'accusé a gardé la tête baissée. A certains passages, il a éclaté en sanglots, tout comme certains membres de sa famille qui étaient présents.

Reprenant à son compte une récente déclaration du juge Anto-

nio Lamer, nouveau juge en chef de la Cour suprême, qui disait avoir un préjugé favorable pour la personne humaine, le juge Fortin a conclu le prononcé de sa sentence en lançant : « Comme le juge en chef du Canada, moi aussi je suis un libéral ! » A ces mots, plusieurs des personnes présentes se sont mises à applaudir, un phénomène particulièrement rare dans de telles circonstances. Pendant ce temps, l'accusé ainsi que ses parents et amis fondaient en larmes.

Cure et travaux

Le sursis de sentence sera d'une durée de trois ans et, durant cette même période, Blanchette devra se soumettre à certaines obligations. D'abord, il devra subir une cure de désintoxication à la maison Jean-Lapointe afin de surmonter son alcoolisme.

Après cette cure, il devra se rapporter à un agent de probation et exécuter 200 heures de travaux communautaires. Enfin, le jeune homme devra poursuivre son traitement avec le psychologue Jean-Louis Campagna. Il était passible de l'emprisonnement à perpétuité

après avoir plaidé coupable à l'accusation d'homicide involontaire.

Avant de prononcer la sentence, le juge Fortin a expliqué que Blanchette ne constitue pas un danger pour la société car les possibilités de récidive sont à peu près inexistantes. Convenant que le crime est d'une extrême gravité, le magistrat s'est dit d'avis que « pour aucune considération, une sentence doit prendre la forme d'une vengeance ».

Le geste, a-t-il noté, n'a pas été prémédité : « L'accusé cherchait plutôt à se suicider ». De plus, les circonstances atténuantes sont multiples : outre la vie menée par Blanchette depuis de très nombreuses années dans ce milieu familial perturbé par la maladie de la mère, l'accusé n'était pas en possession de toutes ses facultés le jour du drame puisqu'il avait consommé une forte quantité de bière. Enfin, les possibilités de réhabilitation sont réelles et Blanchette n'a jamais eu le moindre démêlé avec la justice.

« Le sang a revolé... »

« Je lui ai donné un coup près du cou, a mentionné Blanchette

dans sa déclaration aux policiers le soir du drame. Je me souviens du bruit que ça fait. J'ai regardé la hache, il y avait du sang dessus. Le sang a revolé sur le mur. J'ai donné un autre coup, plus sur la joue. »

Par la suite, Blanchette a pensé cacher la hache dans la neige, rappelle le juge Fortin, afin de s'attaquer à son père lorsque celui-ci reviendrait à la maison. Il s'est ravisé en constatant le mal qu'il venait de faire à sa mère.

« La mort, a-t-il expliqué aux policiers, ça m'a tout le temps fasciné... A soir, ce que je trouve le plus dur c'est de penser au visage de ma mère que j'ai vu après... Elle, elle est morte. »

8 accusations de vol contre les présumés agresseurs du pharmacien de la rue Maufils

Deux hommes demeurant à Québec, Andréa Larin, 26 ans et Dany Dionne, 20 ans, font face à huit chefs d'accusation de vol qualifié, qu'ils auraient tous commis selon le même *modus operandi*, à savoir armés d'un couteau et prenant la fuite sur une moto.

Leur dernière victime en date est le pharmacien de la rue Maufils, qui a subi des blessures au couteau vendredi dernier. Une personne avait également été blessée lors d'un vol dans un dépanneur de Charlesbourg. Leur arrestation a permis d'éclaircir un total de huit vols commis à Charlesbourg, Beauport et Québec.

Larin et Dionne ont comparu samedi.

En Bref

■ Déchets dangereux

LÉVIS — La compagnie Nettoyeur Claude Hamel, de Lévis-Lauzon, devra payer 7500 \$ d'amendes pour avoir contrevenu à la Loi sur la qualité de l'environnement. Dans un premier temps, le juge Cliche a imposé une amende de 2500 \$ pour avoir entreposé un déchet dangereux dans un contenant non étanche. Il s'agissait de résidus provenant de la récupération de tétrachloroéthylène usé qui avaient été conservés dans une boîte de carton. La compagnie a également été reconnue coupable d'avoir expédié le même type de déchet ailleurs que dans un lieu autorisé. Le paquet était tout simplement mis au rebut et expédié à l'incinérateur de la Rive-Sud. Dans ce cas, l'amende est de 5000 \$.

■ Voleur incendiaire

QUÉBEC — Un homme de 27 ans, de Québec, a réalisé une « tournée » de quelques pharmacies de Québec hier midi, afin de dérober des médicaments. Sauf que sa méthode de vol est un peu particulière : l'homme est arrivé au Jean-Coutu de la rue Cartier, et a mis le feu à une tablette, pour détourner l'attention des commis. Pendant que ceux-ci éteignaient les flammes, l'homme a dérobé la drogue et s'est enfui à pied. Toutefois, une bonne description du voleur-incendiaire a pu être communiquée aux policiers. Celui-ci a répété ses tentatives de vol dans quelques pharmacies du quartier (sans toutefois remettre le feu) avant que les policiers arrivent à lui mettre la main au collet. Ils l'ont intercepté vers 13 h lorsqu'il est retourné à la pharmacie de la rue Cartier. Les enquêteurs de Québec l'interrogent et décideront s'il sera inculpé de vol ou d'incendie.

Tels sont pris qui croyaient prendre...

Deux garçons âgés de 16 ans se sont faits prendre à leur propre jeu mardi soir, en tentant de détrousser un automobiliste qui avait fait monter l'un d'eux en auto-stop.

par ANNE-LOUISE CHAMPAGNE
LE SOLEIL

L'aventure a commencé dans la rue Marie-de-l'Incarnation, lorsque l'automobiliste a fait monter un des deux voyous à bord de sa voiture. Ils ont roulé quelques minutes vers le sud, lorsque, au coin de la côte Franklin, le passager a

sommé le conducteur de s'arrêter et de descendre.

Il a alors sorti un couteau et a menacé sa victime, réclamant son argent. Apparaît alors le complice, ce qui, bien sûr, donne du poids aux réclamations. Le conducteur sort, les deux jeunes hommes le dépouillent de quelques dollars et de sa montre. Puis, ils réclament les clés du véhicule.

Rusé, le conducteur leur tend

les clés... du coffre à gants et prend ses jambes à son cou pour aller se réfugier un peu plus bas, chez Purdel. Il avertit les policiers qui ont le temps d'intervenir pendant que les malfaiteurs tentent, sans succès, de faire démarrer le véhicule avec la mauvaise clé.

Les deux garçons, frustrés, ont crevé deux pneus et ont tenté de s'enfuir à pied mais ils ont été rattrapés au coin des rues Anna et Kirouac vers 22 h. L'un d'entre eux avait la montre et le couteau en sa possession. Ils ont été remis aux soins de la DPJ.

Un prix en or



La Sentra de Nissan gagne le trophée de la fiabilité

Une occasion en or



La climatisation et la radio-stéréo sans frais*

Une affaire en or

Financement génial!



d'options, sans frais supplémentaires. Achetez une Sentra de Nissan et obtenez gratuitement la climatisation et la radio MA/MF avec lecteur de cassettes et quatre haut-parleurs.

C'est une économie qui vaut son pesant d'or! Ajoutez à cela la pyramide dorée de la CAA*, grand trophée de la fiabilité et de la satisfaction des propriétaires... et vous avez une Sentra de Nissan qui l'emporte devant les Toyota, Honda et compagnie! Prestigieux... non?

Pour une période limitée, la voiture la plus fiable du pays vous est offerte avec 1700 \$

Oui! 92% des propriétaires de Sentra ont déclaré qu'ils rachèteraient la même voiture, si l'occasion se présentait.

Vous pouvez même profiter d'un taux de financement absolument brillant!

La Sentra de Nissan. Des avantages en or. Venez vite l'essayer chez votre concessionnaire Nissan.



génial...et humain*

L'Association des concessionnaires Nissan du Québec.

Une exposition scientifique qui vous parle du Soleil, des insectes, de l'épuration des eaux... et de bien des choses encore. En tout: 14 modules et des spectacles pour vous aider à comprendre les sciences et la technologie.

Venez nous voir, les 5, 6 et 7 juillet à Nicolet
Aux Galeries Nicolet, aux heures d'ouverture des magasins.

une initiative de la
Faculté des sciences et de génie de

UNIVERSITÉ
LAVAL

Une collaboration

LE SOLEIL



À l'usine Reynolds de Rivière-Malbaie

Les cinquante travailleurs menacés de licenciement

La cinquantaine de travailleurs de la câblerie de Reynolds de Rivière-Malbaie ont été avisés qu'ils pourraient être mis à pied pour une période de six mois à compter du 1er septembre. La compagnie invoque un vide dans son carnet de commandes pour justifier cette mesure.

par DENIS GAUTHIER
collaboration spéciale

« Nous avons de la difficulté à comprendre ce qui arrive quand on sait que d'autres câbleries au

Québec font face à une situation contraire », mentionne le président du local 6591 des Métallos (FTQ), M. Yves Guerin. « Lorsqu'on a procédé à des mises à pied au cours de l'hiver en raison du conflit de travail à l'HydroQuébec, nous avons compris, mais maintenant des câbleries fon-

tionnent avec des sous-contrats tandis qu'on nous indique le chemin du chômage ».

Les travailleurs de l'usine de Reynolds à Rivière-Malbaie ont lancé un cri d'alarme en début d'année devant le fait que la compagnie avait décidé d'investir à Bécancour pour la mise en service

d'un nouveau laminoir à chaud alors que pendant plus d'une année, il avait été question de Charlevoix. Ils parlaient alors d'une lente fermeture de l'usine. « Nous n'en sommes peut-être pas rendus jusque-là, mais il y a de quoi être inquiets ».

Le syndicat s'interroge maintenant sur les intentions de la direction. « Nous venons de signer un nouveau contrat de travail de trois ans et tout au long des négociations, il n'a jamais été question de cette fermeture complète. Bien au contraire, on nous disait qu'avec le règlement à l'Hydro tout allait rentrer dans l'ordre. Nous avons maintenant de la misère à croire

ce qu'on nous dit », fait part M. Guerin.

Reynolds, avec Donohue et La ferme de la poulette grise, représente l'un des trois grands employeurs industriels de Charlevoix. Lorsqu'elle fonctionne à capacité, la câblerie emploie 120 personnes. Au cours de l'hiver, on a descendu le plancher de l'emploi à 50 travailleurs à l'usine. « La mesure annoncée hier touche des gens qui ont plus de 20 ans d'ancienneté », souligne M. Guerin. La compagnie a également fait part de son intention de mettre à pied les cadres et le personnel du bureau, ce qui touche une trentaine de personnes supplémentaires.

Le travail à temps partagé sur la Rive-Sud

Un moyen rentable d'éviter des mises à pied

LÉVIS-LAUZON — Au 30 juin dernier, 73 entreprises de la grande région de Québec étaient inscrites au programme de travail partagé de la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada (CEIC). Un retour sur les chiffres de l'an dernier montre que le nombre d'industries qui ont recouru à cette solution de rechange au licenciement a fait un bond prodigieux de 500 %. C'est surtout sur la Rive-Sud, dans les régions de Bellechasse, de Lévis et de Lotbinière, que le programme fédéral créé en 1981 connaît un engouement sans précédent.

par GILBERT LEDUC
LE SOLEIL

Lorsqu'une entreprise est contrainte à réduire ses activités au moment d'une période de ralentissement économique, elle peut toujours montrer le chemin de la porte à ses employés. Elle peut aussi instaurer un régime temporaire de travail partagé pour ses salariés jusqu'à ce que la compagnie reprenne sa vitesse de croisière.

Le travail partagé permet de raccourcir la semaine de travail à un, deux, trois ou quatre jours. Les heures de travail sont payées par l'employeur alors que les prestations de l'assurance-chômage viennent à la rescousse pour compenser la perte de salaire lors des jours où les travailleurs ne sont pas au boulot.

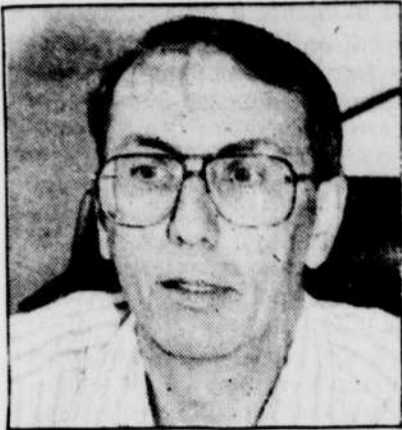
Le travailleur n'y laisse pas sa chemise puisqu'il touche environ 90 % de son salaire hebdomadaire.

Il s'agit d'une mesure temporaire d'une durée de 26 semaines à laquelle peut s'ajouter, au besoin, une prolongation de 12 semaines.

Si le territoire de la Rive-Sud de Québec compte plusieurs entreprises inscrites au programme de travail partagé, il ne faut surtout pas croire qu'il y a péril dans la demeure dans le secteur industriel de Lévis, de Bellechasse ou de Lotbinière, avertit M. Harold Leblanc, consultant au service d'aide à l'adaptation de l'industrie à la CEIC.

Selon lui, l'économie de la Rive-Sud n'est pas en moins bonne santé qu'ailleurs dans l'agglomération de Québec. « La raison pour laquelle les entrepreneurs font appel en si grand nombre au travail partagé est fort simple : ils sont beaucoup plus sensibilisés à l'aide qui peut provenir des gouvernements », explique M. Leblanc.

Garder le personnel
En raison d'un marché roulant au ralenti à l'échelle de l'Améri-



M. Jean-Luc Mercier, président de Meubles Laurier Ltée, de Laurier-Station.

que du Nord, le seul fabricant d'autocars interurbains au Québec, Prevost Car, fort de l'assentiment quasi unanime de ses 650 employés membres du Syndicat des travailleurs canadiens de l'automobile, a introduit un programme de temps partagé à ses usines de Sainte-Clair en avril dernier.

« Nous cherchions une mesure imaginative qui nous permettrait de prendre un certain répit pour développer de nouvelles stratégies sans risquer de perdre notre main-d'oeuvre », explique M. Jean-Louis Lavigne, vice-président des ressources humaines.

Depuis deux ans, Prevost Car a misé énormément sur son person-

nel, « notre ressource la plus importante », signifie M. Lavigne. On a d'ailleurs investi 1,5 million pour la formation professionnelle. Un effort qui a d'ailleurs valu un Mercuriade à Prevost Car en avril dernier. « Il était essentiel que nous gardions notre main-d'oeuvre chez nous », insiste M. Lavigne en indiquant que sans l'application du temps partagé, Prevost Car aurait été dans l'obligation de procéder à des mises à pied.

Jusqu'à la mi-octobre, la semaine de travail des employés d'usine et de bureau sera de quatre jours.

Dans Lotbinière, Meubles Laurier Ltée a expérimenté le temps partagé en 1983 dans la tourmente de la recession économique.

Le président de ce fabricant de meubles, M. Jean-Luc Mercier, insiste lui-aussi pour dire que le programme a permis de conserver les quelque 90 emplois pendant les mois difficiles. « Une fermeture plus ou moins longue d'une entreprise a des effets de démotivation sur tout le personnel. Avec le temps partagé, on a le sentiment que la machine continue à tourner », souligne M. Mercier qui ajoute que le programme a également permis à l'entreprise de se repositionner sur le marché fort compétitif de l'ameublement.

COURS INTENSIFS D'ANGLAIS DANS LE VERMONT

Cours à longueur d'année. Divers niveaux de cours. Cinq heures de cours par jour. Dates d'inscription convenant à tous. Préparation pour l'université.

ST. MICHAEL'S COLLEGE offre des cours intensifs d'anglais depuis 1954, en milieu mixte, catholique et universitaire, dans un environnement sûr. Logement. Possibilité de pratiquer tous les sports d'hiver.

GÉRANCE DE COMMERCES, SCIENCES, INFORMATIQUE

Nous offrons aussi des cours de troisième cycle dans les domaines suivants : gestion d'entreprises, sciences de l'éducation, enseignement de l'anglais langue seconde (TESL), psychologie clinique, etc.

INTERNATIONAL STUDENT PROGRAM
ST. MICHAEL'S COLLEGE
WINOOSKI, VERMONT 05404 USA

FREINS & EMBRAYAGE

VERIFIÉ CHEQUE

FREINS SPECIALITES LTEE D'AUTO et camion

Québec: (418) 626-5276 / FAX (418) 626-7843 / Sans-frais 1-800-463-4394
Sainte-Foy: (418) 872-3751 / Chicoutimi: (418) 696-3330

L'HERBE À POUX
C'est le temps d'agir!

La grande responsable du rhume des foins

JOURNÉE D'INFORMATION
HALLES DU PETIT QUARTIER
1191, AV. CARTIER, QUÉBEC
6 ET 7 JUILLET DE 10 HEURES À 17 HEURES

Les pharmaciennes JANINE MATTE ET LOUISE PETIT ainsi que ALCA-Québec seront présents afin de répondre à vos questions.

- Comment identifier l'herbe à poux?
- Comment l'éliminer?
- Comment traiter les symptômes du rhume des foins? Etc.

Avec la participation de SCHERING CANADA Inc.

la vraie **vente**

À 1^{er}

EST EN COURS A NOS 6 MAGASINS.

AJOUTEZ 1c ET DOUBLEZ VOTRE ACHAT DANS LES VÊTEMENTS HOMMES ET DAMES

DOUBLEZ VOTRE ACHAT

VESTONS SPORT
Confection canadienne
Assortiment de tissus, de couleurs et de grandeurs

A partir de **2 pour 139⁹⁶**

DOUBLEZ VOTRE ACHAT

COMPLETS
100% coton
Assortiment de styles, de couleurs et de grandeurs

A partir de **2 pour 94⁹⁶**

DOUBLEZ VOTRE ACHAT

COMPLETS
100% coton - Double boutonnière
Assortiment de couleurs et de grandeurs

A partir de **2 pour 109⁹⁶**

DOUBLEZ VOTRE ACHAT

COMPLETS
Spencer
Court à la taille
A partir de **2 pour 149⁹⁶**

AUTRES SPÉCIAUX DISPONIBLES NON ANNONCÉS
Les marchandises peuvent varier selon les magasins.

G.H. ECHÈNE & FILS INC.
STATIONNEMENT FACILE À NOS MAGASINS

PLACE FLEUR DE LYS
Centre d'achats La Capitale
Près de Lauro Secord

CANADIÈRE
Centre d'achats La Capitale
Près de Lauro Secord

MONTMORENCY
4080, boul. Sainte-Anne
Près des étroits

SAINTE-FOY
place des quatre douglasses
Coin Angles et Québec-Boisjoli

PLACE LAURIER
mail sud-ouest de Rivest
près de la Gare

GALERIES DE LA CAPITALE
QUÉBEC
1000, rue de la Gare

Super VENTE ESTIVALE

LUMINAIRE ET POTEAU SPECIAL \$53

LAMPE HALOGENE (AMPOULE INCLUSE) SPECIAL \$119

PROJECTEURS ORIENTABLES INCLUSANT 2 AMPOULES PAR 38 75W. SPECIAL \$19

ENSEMBLES DE PROJECTEURS HALOGENES SUR RAIL. A PARTIR DE \$84

LAMPE HALOGENE FINI BLANC OU NOIR SPECIAL \$119

LAMPE HALOGENE FINI LAYON SPECIAL \$139

PLAFONNIER HALOGENE \$89

LAMPE HALOGENE SPECIAL \$69

PRIX RÉDUITS DE 25% À 50% SUR LES ITEMS À ÉTIQUETTE ROUGE

RABAIS DE 20% SUR LES LAMPES DE TABLE ET DE PLANCHER À PRIX RÉGULIER EN MAGASIN

JUSQU'À ÉQUIPEMENT DE LA MARCHANDISE AMPOULES NON INCLUSES

boiteau luminaire

1295, BOUL. CHAREST OUEST (COIN ST-SACREMENT) QUÉBEC, 687-2271

Création de la commission parlementaire spéciale

L'Assemblée nationale devra siéger durant au moins une journée en août

L'Assemblée nationale devra être convoquée pour une journée, en août, afin d'amender la Loi de l'Assemblée nationale pour permettre la création de la commission parlementaire spéciale sur l'avenir politique du Québec. Quant aux audiences de cette commission, elles pourraient commencer au début d'octobre et durer jusqu'au début de février.

par ANDRÉ FORGUES
LE SOLEIL

Selon le leader parlementaire du gouvernement, M. Michel Page, on ne pourra pas éviter de convoquer les députés au Salon bleu au cours du mois d'août, ce qui ne s'est pas vu depuis plusieurs années. Cette possibilité avait aussi été évoquée, mardi, par les conseillers du chef de l'Opposition.

Au cours d'un entretien avec LE SOLEIL, le ministre Page explique, par exemple, que les articles 10 et 12 de la Loi de l'Assemblée nationale interdisent que des personnes qui ne sont pas députés



Michel PAGE

soient nommés membres d'une commission. Or la commission spéciale réunira des représentants de multiples groupes sociaux et même son président ne sera pas député.

Si l'on essayait de procéder sans amender la loi, il y aurait danger que des contestations se fassent devant les tribunaux « de la part de certaines personnes qui pourraient s'opposer à la tenue d'une telle commission. Cela pourrait même aller jusqu'à des injonctions », croit M. Page.

Si le premier ministre Robert Bourassa et le chef de l'Opposi-

tion Jacques Parizeau conviennent à leur rencontre de mardi des modalités de fonctionnement de la commission spéciale, le conseil des ministres en sera saisi dès le lendemain.

Pour l'instant, selon le scénario avancé par le leader parlementaire du gouvernement, il faut prévoir que le premier ministre devra convoquer la Chambre. M. Page déposera alors un projet de loi modifiant la Loi de l'Assemblée nationale pour la durée des travaux de la commission spéciale, afin de permettre que de non-députés en soient membres.

Ensuite, le premier ministre Bourassa proposera la motion définissant la composition et le mandat de la commission, ainsi que sa présidence. Cette motion pourrait préciser des dates limites pour les audiences publiques et pour la production du rapport de la commission, rapport qui pourrait être déposé en Chambre par le président de l'Assemblée nationale.

La motion établira aussi quelques modifications aux règles normales de fonctionnement des commissions parlementaires, de même qu'elle pourrait fixer les

conditions et les dates des audiences qui se feraient à l'extérieur du Parlement.

Le gouvernement et l'Opposition étant d'accord pour mettre sur pied la commission, l'adoption de la loi et de la motion qui en permettront la création pourrait se faire en deux heures de travaux, à l'Assemblée nationale, estime le leader du gouvernement qui dit avoir déjà convenu avec son vis-à-vis péquiste qu'il n'y aurait ni période de questions, ni débat d'urgence à cette occasion.

« Si on veut faire oeuvre utile de façon démocratique, la commission ne pourrait entreprendre ses travaux qu'au début d'octobre », estime par ailleurs M. Page. Auparavant, il faudra publier les avis dans la Gazette officielle, procéder à une publication dans les journaux et accorder le délai habituel de 30 jours pour le dépôt des mémoires.

Enfin, comme elle regroupera de 25 à 30 membres, selon les dernières déclarations de MM. Bourassa et Parizeau, la commission sera sans doute dotée d'un comité directeur qui fera des recommandations relatives à l'organisation pratique des travaux.



Le premier ministre du Québec Robert Bourassa rencontre son homologue de l'Ontario David Peterson, cet après-midi, à 16 h.



Bourassa discute de liens économiques avec David Peterson

TORONTO (PC) — Au cours d'un entretien qu'ils doivent avoir à 16 h, aujourd'hui, les premiers ministres David Peterson et Robert Bourassa discuteront du maintien des liens économiques entre l'Ontario et le Québec.

Le Québec, a souligné M. Peterson aux journalistes, constitue le partenaire commercial le plus important de l'Ontario, avec des

échanges de plus de 30 milliards \$ par année.

« Des dizaines de milliers d'emplois dépendent de ces relations et nous devons les aider à fonctionner, progresser et prospérer », a déclaré M. Peterson.

Le premier ministre de l'Ontario a annoncé que, la semaine prochaine, il se rendra en Alberta pour rencontrer le premier ministre Don Getty et discuter de la même question.

Est-ce que l'Ontario signerait un traité de libre-échange avec le Québec, si cette province se séparait du reste du Canada, a-t-on demandé à M. Peterson.

« Il est beaucoup trop tôt pour se demander ce qui va se produire et ce que signifie un Québec indépendant, a-t-il répondu. Ils ne l'ont pas encore décidé eux-mêmes. »

Vandalisme antisémite : récompense offerte

MONTRÉAL (PC) — Le Congrès juif canadien (CJC) a annoncé, hier, qu'il offrira une récompense de 5000 \$ pour toute information pouvant mener à l'arrestation des responsables d'actes de vandalisme commis contre une école juive et une synagogue de Montréal.

Ces actes de vandalisme ont été perpétrés dans la nuit du 28 juin à l'école Yeshiva Gedola et à la synagogue Chevra Thillim. Outre des graffiti dessinés sur les murs des deux endroits, une somme de 2000 \$ a été volée dans la petite caisse de l'école Yeshiva Gedola.

Cette dernière manifestation de vandalisme antisémite, la cinquième à survenir dans la région de Montréal depuis un an, n'est pas sans inquiéter la communauté juive puisqu'elle coïncide avec un rassemblement néo-nazi qui se tient à Carlsbad Spring, en Ontario.

Visiblement inquiets de la tournure des récents événements, les responsables du CJC ont invité le ministre de la Sécurité publique, M. Sam Elkas, à intensifier les efforts visant à mettre fin à ce phénomène de violence contre la communauté juive.

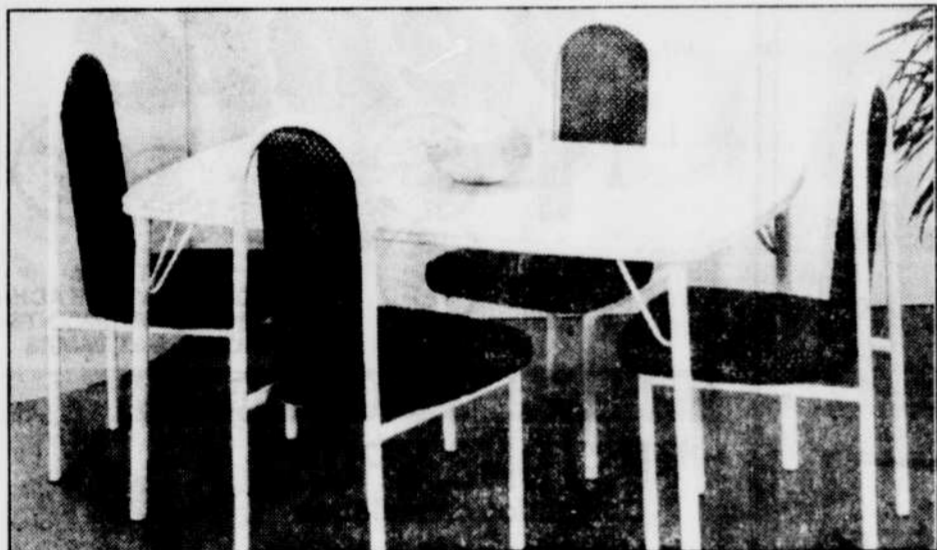
« De tels actes menacent tous les groupes ainsi que la structure démocratique de notre société », a souligné hier en conférence de presse la présidente du CJC, Mme Goldie Hershon.

Par ailleurs, le CJC, région du Québec, a profité de la conférence de presse pour inviter le procureur général du Québec à faire en sorte que tous les procureurs de la Couronne, au moment d'une sentence, attirent l'attention des magistrats sur le caractère raciste d'un crime et demandent que cet aspect soit considéré comme un important facteur aggravant.

Le CJC estime enfin qu'une application efficace de la loi, alliée à un effort concerté des associations communautaires et des organismes de défense des droits de la personne, est de plus en plus nécessaire pour mettre un frein à ces activités racistes qui, selon le CJC, seraient l'oeuvre d'un seul et même groupe.

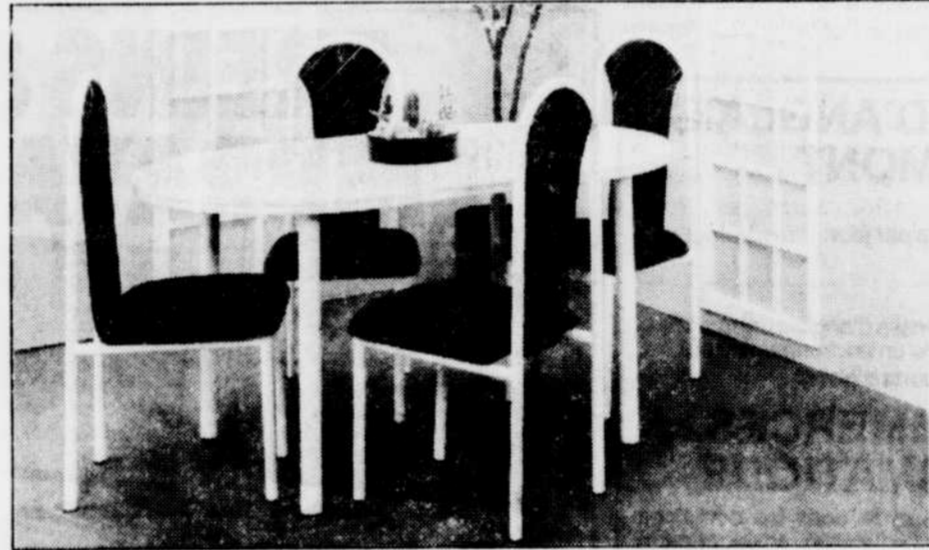
êtes-vous acheteur?

d'un mobilier de dinette à bon prix



Bien à la mode cette dinette, à un prix incroyablement bas, qui comprend une table avec dessus en mélamine résistante, avec rallonge de 12", et 4 chaises au recouvrement très facile d'entretien.

l'ensemble table et 4 chaises

349⁹⁵

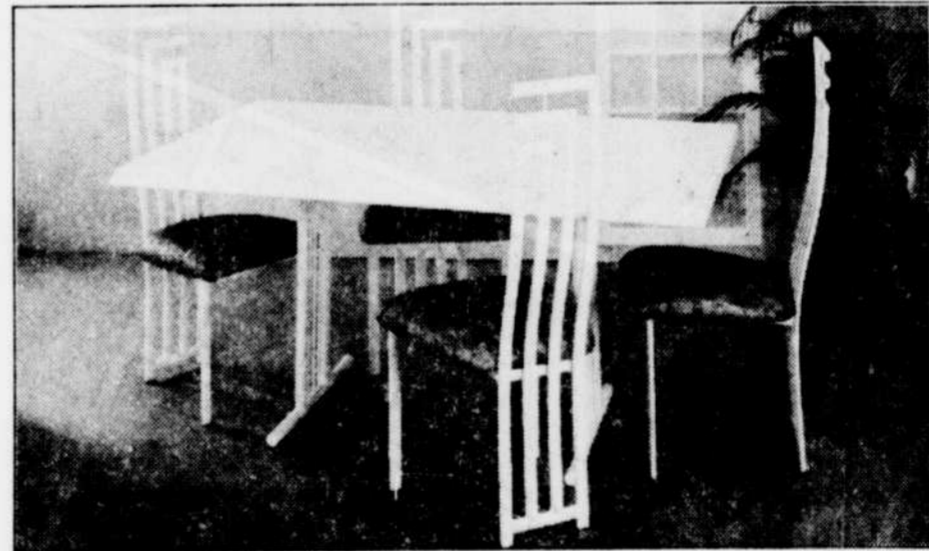
Excellent rapport qualité-prix avec cet ensemble de dinette comprenant une table avec dessus en mélamine résistante, avec rallonge de 12", et 4 chaises aux lignes modernes au résistant fini émailé.

l'ensemble table et 4 chaises

399⁹⁵

Superbe mobilier de dinette, à un prix incroyablement bas, qui comprend une table oblongue au résistant fini mélamine ainsi que 4 confortables chaises, aux lignes modernes et délicates, avec sièges recouverts d'un tissu résistant et facile d'entretien.

l'ensemble table et 4 chaises

459⁹⁵

Ces lignes qui nous charment avec cet ensemble de dinette 5 pièces comprenant une table rectangulaire au dessus en mélamine résistante et 4 chaises dont le design et le confort en surprendront plus d'un. Aussi à noter, les sièges au riche tissu de recouvrement mode.

l'ensemble table et 4 chaises

699⁹⁵

Une note de modernisme avec ce mobilier de dinette 7 pièces comprenant une table solidement construite avec rallonge, offerte avec dessus en mélamine résistante, ainsi que 6 chaises aux lignes harmonieuses au fini émail texturé.

l'ensemble table et 6 chaises

649⁹⁵

réglez le solde en
NOVEMBRE '90
SANS INTÉRÊT - AUCUNS FRAIS

DécoMeuble

Leon
depuis 1969

SERVICE APRÈS-VENTE 683-3471 ET 1-800-463-7215
LIVRAISON GRATUITE

CONDITIONS GÉNÉRALES: sujet à l'approbation du service du crédit. Ces conditions sont valides avec tout achat d'un minimum de 400\$. Requis à l'achat, un dépôt de 10% ainsi que le paiement de la taxe de vente si applicable. Effectuez le paiement entier du solde de votre achat le 9 novembre 1990.

VANIER
100, rue Chabot
à proximité des Halles Fleur de Lys
683-9600

SAINTE-FOY
2635, boul. Hochelaga
Place de la Cité
657-6902

CHARLESBOURG
8500, boul. Henri-Bourassa
Carrefour Charlesbourg
627-3073

BEAUPORT
4175, boul. Sainte-Anne
voisin Quincellerie Nap. Boly
667-7851

LÉVIS-LAUZON
300, côte du Passage
Galerie Chagnon
835-0606

En cardiologie, les attentes peuvent aller jusqu'à un an

MONTREAL (PC) — Près de 2300 malades cardiaques sont en attente d'un traitement en cardiologie ou d'une chirurgie au Québec, et l'Institut de cardiologie de Montréal, l'hôpital Laval à Québec et l'hôpital Notre-Dame de Montréal traitent 58 % des cas inscrits sur cette liste d'attente.

C'est ce que révèle un rapport sur « Les services tertiaires en cardiologie », présenté en juin dernier au ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec, et dont le Journal de Montréal a obtenu copie.

Faisant état de la situation de la cardiologie au Québec, les auteurs de ce rapport s'inquiètent grandement de cette longue attente, que l'on évalue à plus d'un an dans certains centres hospitaliers.

« L'organisation actuelle comporte des lacunes sur plusieurs plans: la quantité des ressources disponibles, la distribution et l'organisation de ces ressources, leur utilisation optimale et leur accessibilité équitable. Ces lacunes s'accroissent d'année en année », admettent les experts gouvernementaux.

On estime que 9 % des malades sont déclarés normaux après leur premier examen cardiologique, le cathétérisme diagnostique. Après cet examen, 20 % ont besoin d'une dilatation — l'angioplastie —, 28 % de pontages et 43 % d'un traitement non chirurgical.

Un cathétérisme cardiaque coûte au système de santé québécois 1000 \$, une dilatation 2500 \$, un pontage 6000 \$ et un remplacement valvulaire 9000 \$.

La population vieillit

Pour répondre à la demande croissante due au vieillissement de la population, les experts gouvernementaux estiment qu'il faudra ajouter, d'ici 1995, cinq salles de cathétérisme cardiaque (salles d'examen) et quatre salles de chirurgie cardiaque.

On estime qu'il faudra ainsi investir 9,2 millions \$ en équipement et 15,6 millions \$ pour son fonctionnement.

Les mesures recommandées pour mieux servir la population en attente comprennent notamment la mise sur pied d'un mécanisme de coordination provinciale, chargé de l'acheminement des cas urgents vers les centres les plus aptes à les recevoir, et la formation d'un groupe de travail afin d'élaborer dans un délai de six mois un guide d'évaluation, de priorisation et de prise en charge des malades.

Les auteurs du rapport soulignent au passage que les mécanismes de gestion des listes d'attente sont plus ou moins développés.

« Il y a également plusieurs listes d'attente, des listes pour les malades électifs et d'autres pour les cas urgents. Plusieurs malades peuvent avoir leur nom sur plusieurs listes, on ne peut évaluer l'importance de ce phénomène. »

On confirme que les malades, et les médecins spécialistes qui les réfèrent, s'adonnent souvent au « magasinage ».

Les auteurs du rapport souhaiteraient encourager les diagnostics ou examens en clinique externe et favoriser une meilleure collaboration entre les centres hospitaliers, par le biais d'un jumelage entre divers hôpitaux.

Le document confirme que l'accessibilité en cardiologie au Québec est réduite et que l'avenir passe par une meilleure collaboration entre les centres spécialisés en cardiologie.

Le contrôle routier

Elkas obtient un budget de 20 millions \$

Le ministre des Transports Sam Elkas a finalement obtenu le feu vert du conseil des ministres, hier, pour la mise sur pied d'un véritable contrôle routier au Québec. Un corps spécialisé de quelque 200 contrôleurs sera affecté à la surveillance du transport routier lourd au cours des prochains mois.

par GILLES BOIVIN
LE SOLEIL

Québec consentira un budget annuel de 20 millions \$ « pour assurer une présence sentie » sur les routes québécoises, a indiqué hier le ministre Elkas au moment où il recevait justement le rapport du comité Charbonneau sur le camionnage.

Visiblement heureux de l'aval

du conseil des ministres à son projet de contrôle routier, M. Elkas estime que les fonds investis seront rapidement récupérés.

À elle seule, la récupération de la taxe sur les carburants et des droits exigibles pour les permis des camionneurs américains ou des autres provinces canadiennes représente une somme de quelque 100 millions, rappelle le ministre. Et ce sans compter les lourds dé-

gâts causés au réseau routier par les camionneurs qui ne respectent pas les limites de poids allouées.

Les contrôleurs routiers ne seront « pas des policiers », précise le ministre des transports, mais ils pourront émettre des contraventions et effectuer une surveillance réelle notamment au chapitre des permis, des dépassements de poids des lourds transporteurs routiers et s'assurer que la taxe sur les carburants est acquittée au Québec par les camionneurs venus de l'étranger. En novembre dernier, le ministre avait indiqué au SOLEIL qu'il entendait réviser à la hausse les amendes aux contrevenants.

Le ministre admet que son escouade de contrôleurs routiers ne sera pas complète « du jour au lendemain ». Il reste à embaucher et former ces contrôleurs qui viendront s'ajouter aux quelque 70 actuellement en service.

Toute cette question du contrôle routier était au centre des récriminations des camionneurs artisans et des indépendants qui estimaient être l'objet d'une concurrence déloyale de la part des camionneurs américains et ceux des autres provinces qui envahissaient les routes du Québec sans payer la taxe sur l'essence et les permis auxquels les camionneurs québécois sont astreints.

Il y a quelques années déjà, son prédécesseur aux Transports, M. Marc-Yvan Côté, avait porté une attention particulière à ce dossier. Il n'était cependant pas parvenu à faire accepter l'idée d'un corps spécialisé pour le contrôle routier. En 1984, le gouvernement avait confié cette tâche à la Sûreté du Québec en y transférant 68 des 154 surveillants routiers du ministère des Transports, communément appelés les « bleus ».

Manifestants de l'industrie du vêtement

MONTREAL (PC) — Quelque 700 employés de l'industrie du vêtement à Montréal ont manifesté hier midi sur la rue Chabanel, où regorgent les petites et plus grandes entreprises de fabrication de vêtements. La veille, 200 autres travailleurs avaient répondu à l'appel lancé par l'Union internationale des ouvriers et ouvrières du vêtement pour dames, affiliée à la FTQ. Plus de 50 % de l'industrie textile canadienne y est concentrée avec près de 100 000 emplois. Le syndicat s'en prend notamment aux intentions du gouvernement Mulroney de confier certaines étapes de la confection de vêtements canadiens à des pays en voie de développement.



En même temps qu'il annonçait ce nouveau budget de 20 millions, le ministre québécois des transports, Sam Elkas (à droite), recevait le rapport du comité sur le camionnage des mains de son président, le député de St-Jean, Michel Charbonneau.

LES ANNONCES CLASSÉES

LE SOLEIL

647-3311 ça sonne !

VENTE

Jours d'été

LE 31 POUR HOMME



NOS PULLS EN MAILLE DE COTON EXCLUSIFS

19.⁹⁹ rég. jusqu'à 75.00

toutes sortes de pulls de notre collection exclusive printemps-été 90... des styles en maille pur coton, texturée, granulée, tricot de côtes, jacquard... encolure ronde, forme ample... choix de couleurs fuchsia, chartreuse, safran, magenta, blanc dans le groupe. p.m.g.tg.

la maison

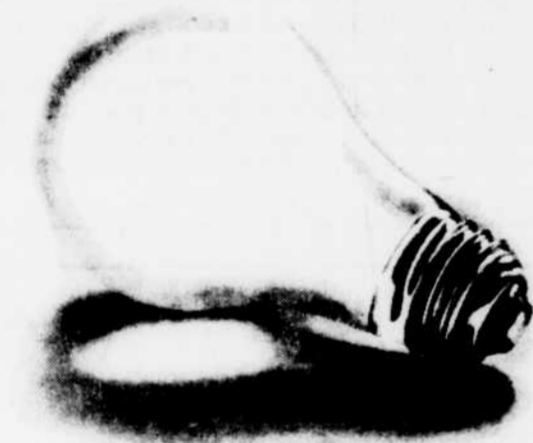
SIMONS

PLACE STE FOY

GALERIES DE LA CAPITALE

VIUX QUÉBEC

Sécurité du foyer



Cette ampoule de 79¢ ne peut alerter la police

Chacun a son propre système pour protéger son chez-soi - laisser les lumières allumées et bien verrouiller les portes. Malgré cela un quart de million de résidences canadiennes sont cambriolées chaque année. Les statistiques révèlent en plus que la plupart des pénétrations par effraction surviennent lorsque la maison paraît inoccupée. Les méthodes de sécurité d'autrefois sont nettement insuffisantes! Une serrure à pêne dormant ou une ampoule électrique ne peuvent avvertir la police en cas d'effraction.

Mais ADT peut le faire

C'est la raison pour laquelle ADT aide à protéger plus de compagnies de « Fortune 500 », de petites exploitations et de résidences que toute autre entreprise de sécurité à travers le monde.

ADT aide à protéger votre résidence

Si vous prévoyez l'achat d'un système de sécurité, appelez ADT. Comparez les possibilités. Pour seulement 595 \$*, ADT vous aidera à protéger votre famille et votre foyer mieux que quiconque.

Appelez dès aujourd'hui pour un examen de sécurité gratuit
Faites le (418) 683-4937

ADT est présente même en votre absence

*Frais de surveillance mensuels modiques en plus



Dans les futurs pourparlers constitutionnels

Harper veut aider les siens à devenir des partenaires égaux

EDMONTON (PC) — Accueilli en héros au troisième jour du Sommet national des chefs indiens qui se déroule à Edmonton, Elijah Harper a affirmé, hier, qu'il lui incombe d'aider les autochtones canadiens à devenir des partenaires à part entière dans les futurs pourparlers constitutionnels.

« Il y a certaines responsabilités que je dois assumer », a déclaré, au cours d'une pause de la conférence, celui qui a bloqué l'accord du lac Meech à l'Assemblée législative du Manitoba, parce qu'il ne couvrirait pas les droits des autochtones.

« Un de nos objectifs est de siéger à la table (constitutionnelle) comme partenaires égaux et de plein droit, et de toute évidence nous devons y travailler pour parvenir à nous faire entendre du

gouvernement fédéral », a-t-il exposé. Les autochtones sont devenus un peuple uni, avec une seule voix, un seul esprit. M. Harper entend travailler au maintien de cette unité. « On nous a entendus partout au pays, bâtissons la-dessus, construisons des ponts, trouvons un terrain commun », a-t-il dit.

Plusieurs chefs ont serré avec enthousiasme la main de M. Harper quand celui-ci a quitté les lieux, escorté d'un garde de sécurité. M. Harper devait revenir prononcer un discours devant les quelque 250 chefs indiens réunis, en fin de soirée hier.

À l'extérieur de la salle de réunion, les t-shirts, affiches et macarons à l'effigie de M. Harper se vendaient comme des petits pains chauds. On pouvait aussi se procurer des enregistrements sur cassettes du discours de 40 minutes prononcé par M. Harper sur l'ac-

cord du lac Meech, à l'Assemblée législative manitobaine.

Invités

Invitée à prononcer un discours, la leader du Nouveau Parti démocratique Audrey McLaughlin a soutenu que son collègue néo-démocrate Harper avait obligé les Canadiens à reconnaître que les peuples autochtones sont une « caractéristique fondamentale de ce pays ». Lui et le mouvement autochtone ont sensibilisé les Canadiens aux premières nations du Canada, a-t-elle enchaîné.

Pour sa part, la ministre d'État pour les Affaires indiennes, Mme Shirley Martin, a promis aux autochtones qu'ils n'auraient pas à craindre de représailles du gouvernement fédéral pour leur rôle dans l'échec du lac Meech, et a vanté les réalisations de son gouvernement dans le dossier des autochtones, malgré le scepticisme évident de certains membres de l'auditoire.

Plusieurs chefs étaient également mécontents de l'absence du premier ministre Brian Mulroney et de son ministre des Affaires indiennes Tom Siddon, qui ont tous deux décliné leur invitation.



La leader du Nouveau Parti démocratique Audrey McLaughlin s'est entretenue avec son collègue néo-démocrate Elijah Harper, hier, à Edmonton, où elle a prononcé un discours au Sommet national des chefs indiens.



LE GRAND CONCOURS DE LA LABATT BLEUE

HOPALAILLE C'est encore moi!! Tu me regardes à la télé, tu m'écoutes à la radio et là... j'suis rendu dans ton journal! C'est fou hein!?!

Je suis partout à cause du grand concours de la Labatt Bleue!

HOPALAILLE C'est tellement facile de participer! Pourquoi t'en priver?!?

VOICI CE QUE TU DOIS FAIRE:

Du lundi au vendredi, entre le 2 juillet et le 10 août, écoute bien ta station de radio participante. Tu vas voir, ils vont te demander de trouver

des objets bleus et, très important, ils vont te dire où et quand les apporter.

HOPALAILLE Facile! J'suis sûr que t'en as chez toi! Tu vas trouver!! À tous les jours, un chanceux comme toi va gagner un superbe anorak Labatt Bleue

d'une valeur de 42\$ et... **HOPALAILLE** une chance de remporter un voyage pour deux en Jamaïque d'une valeur de 3860\$!!

Eh oui! Les grands gagnants de toute la province vont s'envoler tous ensemble pour une semaine de folie au merveilleux hôtel «Swept Away» de Negril

VOGUE avec... nul autre que... moi-même en personne!

HOPALAILLE Manque pas ça! C'est le plus grand concours de l'été!

Ton animateur préféré,

HOPALAILLE
BERUBE

P.S. Si tu veux plus de détails, j'ai laissé une copie des règlements du concours pour toi à ta station de radio participante. Aucun achat requis. Ce concours est ouvert aux 18 ans et plus seulement.



Labatt Bleue

• UN SECRET DRÔLEMENT BIEN GARDÉ •

La bière la plus vendue au Canada

En Bref

■ Retour à la maison

REGINA (PC) — Le président et le vice-président de la Saskatchewan Transportation Company sont retournés à Regina, hier, cinq mois après avoir été accusés d'avoir accepté un pot-de-vin de 50 000 \$ d'un fabricant d'autobus américain pour lui assurer la vente de 11 véhicules. L'accusation a été portée à Dallas, au Texas, le 14 février. Les deux inculpés, Don Castle et Darrell Lowry, ont été libérés sous un dépôt en argent de 10 000 \$, mais il leur avait été interdit alors de quitter les États-Unis. Le 4 juin, les accusations ont été retirées, après qu'un tribunal eut statué que cette loi ne pouvait s'appliquer qu'aux citoyens américains. Mais le gouvernement américain décida d'interjeter appel, de sorte que l'interdiction de quitter les États-Unis fut maintenue. Ce n'est que mardi que, finalement, le juge John B. Tolle fit savoir aux deux Canadiens qu'ils étaient libres de voyager autant au Canada qu'aux États-Unis. Dans une interview téléphonique, hier, Lana Castle a confirmé que son mari était revenu à la maison, juste à temps pour le troisième anniversaire de leur seul enfant, Adam.

■ Voiture confisquée

WESTWOLD, C.-B. (PC) — Enchaînés à l'auto de M. Jim Boughon depuis cinq jours, des habitants de Westwold ont promis, hier, de continuer leur lutte tant que le bureau de poste local ne sera pas rouvert. Gérant régional, M. Boughon leur a annoncé qu'ils devront désormais aller chercher leur courrier à Falkland, à 18 kilomètres de là. Quelques personnes en ont profité pour confisquer sa voiture. M. Boughon est revenu avec des policiers de la GRC, mais il n'y avait rien à faire. Tout le monde est resté en place. « Cette voiture ne bougera pas d'ici », a promis Mme Liga Buff, l'une des protestataires. Si nécessaire, nous allons passer l'hiver. » Un porte-parole de la Société des postes, Mme Colleen Frick, a déclaré à Vancouver que la compagnie n'avait pas encore envisagé la possibilité de demander une injonction, mais qu'elle pourra le faire un jour ou l'autre. « De toute façon, a-t-elle dit, l'auto ne peut pas rester là pour l'éternité. Elle va rouiller. »

RÉSULTATS		Loto-Québec		
Banco				
Tirage du 90/07/04				
3	7	8	18	19
27	28	33	34	39
46	47	50	51	53
54	56	58	61	63
Prochain tirage: 90/07/06				
T V A, le réseau des tirages de Loto-Québec				
Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.				

Assurance VOYAGE
Desjardins

UN SEUL APPEL SUFFIT.
1 800 463-4810
(poste 2961)

• Région de Québec: 418-835-2961
• Autres provinces: 1 800 463-6733 (poste 2961)
(lundi au vendredi, de 8h30 à 21h
samedi, de 9h à 16h30 - sauf jours fériés.)

Assurance-vie Desjardins

Desjardins L'incroyable force de la coopération

Selon la ministre Monique Gagnon-Tremblay L'immigration demeurera une compétence partagée avec Ottawa

L'immigration demeurera toujours une compétence partagée avec le gouvernement fédéral, a déclaré hier la ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration Monique Gagnon-Tremblay.

par MICHEL VENNE
de la Presse canadienne

« Il y a certains pouvoirs qu'on ne pourra pas rapatrier », a-t-elle soutenu à son arrivée au conseil des ministres, indiquant que le Québec ne désire pas obtenir 100 % des pouvoirs dans ce domaine.

« L'admission des ressortissants étrangers, qui comprend les enquêtes de sécurité et de santé des candidats, demeurera par exemple toujours sous la compétence du gouvernement fédéral », a-t-elle souligné.

Mme Gagnon-Tremblay faisait le point avec quelques journalistes sur les négociations en cours avec Ottawa pour le rapatriement au Québec de certaines responsabilités reliées à la sélection et à l'intégration des immigrants reçus sur son territoire.

« C'est pratiquement réglé, a-t-elle soutenu. Nous avons déterminé tout ce qui est normatif. Nous en sommes rendus à l'as-

siette financière. Si on demande certaines responsabilités, ça doit s'accompagner des sommes nécessaires », dit-elle, sans préciser combien.

Dès le lendemain de l'échec de l'accord du lac Meech, le premier ministre Robert Bourassa et son vis-à-vis fédéral Brian Mulroney annonçaient cette entente imminente.

Les deux hommes politiques envoyaient du coup un message clair aux autres provinces canadiennes quant à la volonté des deux gouvernements de négocier désormais à deux plutôt qu'à 11 le partage de certains pouvoirs. Québec est en demande également en matière de formation de la main-d'oeuvre et de communications.

Inquiétudes à l'Ouest

Leurs déclarations devaient soulever certaines inquiétudes au Canada anglais, notamment du côté de l'allié ontarien du Québec David Peterson.

Le premier ministre de l'Ontario a déclaré jeudi dernier qu'il

trouvait « très inquiétante » la hâte avec laquelle Ottawa souhaite s'entendre avec Québec à ce sujet et souhaitait que M. Mulroney consulte les autres provinces avant d'aller trop vite.

Si le Québec amorce de telles négociations avec Ottawa, soutient à son bout du pays, un brin jaloux, le premier ministre de Colombie-Britannique Bill Vander Zalm, nous voulons pouvoir faire de même.

Québec réclame essentiellement ce qu'il avait acquis dans le défunt accord du lac Meech en matière d'immigration. Ottawa devait céder au Québec, si l'entente avait été ratifiée, la pleine compétence sur les activités de sélection, d'accueil et d'intégration des immigrants sur son territoire, y compris l'intégration linguistique.

Il garantissait également au Québec que, sur le total annuel établi par le gouvernement fédéral, un nombre d'immigrants proportionnel à sa part de la population canadienne (environ 25 %) soit réservée au Québec, plus 5 % pour des raisons démographiques.

Rapatriement en douceur

Le rapatriement de ces nouvelles responsabilités se fera progressivement, a par ailleurs indiqué le ministre.

Avant par exemple d'augmenter le nombre d'immigrants reçus au Québec, « nous devons avoir les structures pour les accueillir », dit-elle. C'est pourquoi le ministre a commencé une restructuration de ses services qui devrait s'échelonner sur trois ans.

En campagne électorale, le Parti libéral s'était engagé à porter progressivement à 40 000 le nombre d'immigrants reçus chaque année au Québec pour compenser en partie la faiblesse du taux de natalité québécois.

En 1989, le Québec a accueilli 33 602 immigrants, soit 30 % de plus qu'en 1988. Seulement 9500 d'entre eux parlaient français à leur arrivée.

La Banque Royale doit verser des dommages de 105 000 \$

OTTAWA (PC) — Le juge Robert Desmarais a condamné la Banque Royale du Canada à verser des dommages d'environ 105 000 \$ à une agente de voyages d'Ottawa, hier, pour l'avoir diffusée.

L'atteinte à la réputation de Mme Edda Battistella a été faite en laissant entendre à Air Canada et à l'Association internationale du transport aérien que l'agente avait fraudé la banque d'une somme de 200 000 \$.

Il n'en fallait pas plus pour que l'agence Sunnyside, propriété de Mme Battistella, perde son permis d'émettre les billets d'avion de 28 sociétés aériennes et que la carte de crédit Visa lui soit confisquée.

Quelques jours plus tard, c'était la faillite de l'agence de voyages.

Devant l'insistance de Mme Battistella, l'enquêteur Gaston Désormeau vérifia les livres de banque et il reconnut son erreur :

non seulement l'agente n'avait-elle pas fraudé la banque, mais c'est cette dernière qui lui devait 34 \$.

Désormeau tenta alors de réparer le mal qui avait été fait en expliquant son erreur aux sociétés aériennes, mais il était déjà trop tard.

Le juge Desmarais a qualifié de « mal faite » l'enquête de Désormeau et il a condamné la banque à verser des dommages de 20 000 \$, plus les intérêts depuis 1982, soit une somme d'environ 40 000 \$. La banque devra également payer les frais de cour, qui s'élevaient à environ 65 000 \$.

Prenez-vous le temps de vous faire dorloter?

Offrez-vous un forfait détente-santé à St-Jean-Port-Joli. Massage thérapeutique et soins par les algues.
FORFAIT-SANTÉ: 328\$ pers., occ. double, pour 3 jours, 2 nuits, 6 repas et 6 soins inclus. Aussi disponibles, séjours de 3 à 6 jours.
FORFAIT-GOLF: 138\$ pers., occ. double, pour 3 jours, 2 nuits, 4 repas et 2 jours de golf inclus.
POSSIBILITÉ DE FORFAITS DE GOLF-SANTÉ à 219\$.
Restauration 3 fourchettes à la Courouse des Grèves.
Cadeau d'été: 1 soin facial gratuit avec forfait-santé.
L'AUBERGE PHILIPPE-AUBERT INC.
Le seul centre-santé offrant la relation "d'être"!
Dépliant et réservation: (418) 598-3311

BARMAN — BARMAID
• Cours de Service au Bar
• Offerts par l'École des Maîtres
• Service de Placement
• Permis du Ministère de l'Éducation
RABAIS pour étudiants et bénéficiaires de l'aide sociale ou du chômage
737, côte d'Abraham - 529-5333
Sans Frais 1-800-465-0484

ATELIER 6-7-8 juillet
"L'ÉCOLOGIE SPIRITUELLE"
avec **PLACIDE GABOURY**
Introduction & Méditation:
VENDREDI 6 JUILLET, 20h
Réservation
LE LOTUS • 688-9110

LE SOLDE ENSEMBLE COMPLET*

incluant: • MATELAS • SOMMIER
• COUVRE-MATELAS • BASE SUR ROULETTES

* Ces articles peuvent être vendus séparément.

ENSEMBLE COMPLET
• MATELAS • SOMMIER
• COUVRE-MATELAS • BASE SUR ROULETTES

Une place **248\$** Deux places **288\$**

Reintal 500
Prix sup. Spec.
Une place 747\$ **428\$**
Deux places 877\$ **498\$**
Grand 1015\$ **578\$**

Support lombaire
Prix sup. Spec.
Une place 1197\$ **598\$**
Deux places 1407\$ **688\$**
Grand 1655\$ **808\$**
Très grand 2172\$ **1048\$**

• Construction à ressorts Reintal extra-ferme

PAS BESOIN D'ÊTRE PILOTE D'AVION POUR ÊTRE DANS LES NUAGES!

Beautyrest "WINDSOR"
SIMMONS
Prix sup. Spec.
Une place 1289\$ **599\$**
Deux places 1549\$ **699\$**
Grand 1727\$ **789\$**
Très grand 2254\$ **1099\$**

Beautyrest "QUINTESSANCE"
SIMMONS
Prix sup. Spec.
Une place 1539\$ **799\$**
Deux places 1799\$ **899\$**
Grand 1977\$ **999\$**
Très grand 2504\$ **1269\$**

• Construction à ressorts Contour-flex ensachés

Boutique 1001 Nuits
Distributeur exclusif
mateloy (Rene) J.J.
Depuis 40 ans au service de votre sommeil!

148, BOUL. HAMEL VANIER (QUÉBEC)
(418) 527-5114
(entre Mane-de-l'Incarnation et l'hôpital Christ-Roi, dans l'édifice de Hamel électrique)
Plan de financement offert sur place

637, rue St-Vallier Ouest, Québec - Tél.: 529-0024

TOUT POUR L'AVENTURE DEPUIS 1940

LATULIPPE

1940 **ANNIVERSAIRE** 1990

VOS VACANCES PLEIN AIR...

AVIS! NOTRE NOUVEL HORAIRE MAINTENANT OUVERT LE MERCREDI SOIR AUSSI

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI	SAMEDI
de 9h à 17h30	de 9h à 17h30	de 9h à 21h	de 9h à 21h	de 9h à 21h	de 9h à 17h

TENTE PROMO DÔME "RANGER" OUTBOND
3 personnes
Rég. 99⁹⁵\$
SPÉCIAL 75\$

SAC DE COUCHAGE CRICKET WOODS
2 livres polyester 34x76
Rég. 42⁹⁵\$
SPÉCIAL 34⁵⁰\$

SAC DE COUCHAGE "L'ÉTAPE 1"
Grandeur: 28 x 78
Doublure: 2 lb
Dacron-Polyester Hollof.
Extérieur: nylon
Léger compact
Spécialement conçu pour les camps d'été
NOUVELLE COULEUR 90
59\$

Eureka QUALITÉ

MARQUE EUREKA NYLON
SMOKEY MOUNTAIN
2 PLACES - 1 PORTE
NOUVELLES COULEURS 90 **199⁹⁵\$**

ALPINE MEADOWS
2 PERSONNES - 2 PORTES
AVEC VESTIBULE **329\$**
4 PERSONNES - 2 PORTES
AVEC VESTIBULE **439\$**
DENALI EXPÉDITION
2 PLACES
AVEC VESTIBULE **589⁹⁵\$**

VESTE INSECTIFUGE
Protection complète, réutilisable avec sac humidificateur de transport
VESTON 21⁹⁵\$

CRÈME INSECTIFUGE À BASE DE CITRONELLE
REPALFLY
CHASSE-INSECTES EFFICACE
57 g net **3⁴⁹\$**

L'ORIGINAL REPOUSSE-MOUSTIQUES
crème liquide **4⁹⁵\$**
aérosol **4⁹⁵\$**
pompe **5⁹⁵\$**

CHAPEAUX ANTI-MOUCHE

Ordinaire, vert **3⁵⁰\$**
Mèche très fine, gris **5²⁵\$**

VESTONS DE FLOTTAISON APPROUVÉS
15 MODÈLES À CHOISIR
HOMMES - FEMMES ENFANTS
23⁹⁵\$
à **99⁹⁵\$**
MODELE PÊCHEUR MUSTANG **54⁵⁰\$**

BOTTES À VOILE
Pointures: 2 à 12
26⁹⁵\$
29⁹⁵\$
CHOIX DE COULEURS

HABITS DE PLUIE WORLD FAMOUS
HOMME OU FEMME BLEU OU JAUNE
Rég. 44⁹⁵\$
SPÉCIAL 36⁹⁵\$

CUISSARDES
BOTTES DE PÊCHE "ACTON"
Fabriquées au Québec
1 à 5 **29⁹⁵\$**
6 à 12 **34⁹⁵\$**

PROMOTION DE JUMELLES BUSHNELL
13-3415 FALCON 7x35 **39⁹⁵\$**

25 000\$ en prix!
CONCOURS
1940 **ANNIVERSAIRE** 1990
NOM _____
ADRESSE _____
TEL. _____
DEPOSEZ DANS LE BARIL EN MAGASIN
RÈGLEMENTS DISPONIBLES CHEZ LATULIPPE

L'industrie papetière canadienne est sur le qui-vive

RÉDUCTIONS ADDITIONNELLES JUSQU'À 70% DE RABAIS

SÉLECTION DE CHAUSSURES
PRINTEMPS-ÉTÉ POUR HOMMES,
FEMMES ET ENFANTS. AUSSI
SÉLECTION DE SACS À MAIN.

BOUTIQUE POUR
FEMMES ET HOMMES:
Place Québec • 649-0298

BOUTIQUES
FAMILIALES:
Galeries de la Capitale
• Place Ste-Foy • 659-1922

Browns

OTTAWA (d'après PC) — Les manufacturiers de pâtes et papier sont sur le qui-vive : des experts fédéraux doivent décider très bientôt si Ottawa règlera la production d'organochlorés, des déchets chimiques déversés dans les effluents des usines de pâtes et papier qui pratiquent le blanchissage.

Pour l'industrie papetière, l'enjeu est de taille : si Ottawa impose une limite de 1,5 kilogramme d'organochlorés par tonne d'effluents, une possibilité déjà évoquée, l'industrie devra déboursier pas moins de 1 milliard \$ pour s'y conformer, soutient le président de l'Association canadienne de la pâte et du papier, M. Howard Hart.

C'est sans compter les dépenses de 4 à 5 milliards \$ qui attendent déjà l'industrie du fait de la réforme fédérale projetée concernant l'ensemble de la pollution engendrée par l'industrie pape-

tière. Ce projet de réforme, qui fait l'objet de consultations publiques depuis le mois d'avril, couvre une série de substances polluantes, mais pas les organochlorés.

Les écologistes soutiennent de leur côté qu'une limite de 1,5 kilos par tonne est encore beaucoup trop permissive, et réclament qu'Ottawa se donne un échéancier en bonne et due forme en vue d'éliminer complètement les déversements d'organochlorés.

Accumulation dans l'environnement

Ces substances sont dangereuses, affirme Mme Ann Hillier,

porte-parole d'une association de la côte ouest pour le droit de l'environnement. Les organochlorés s'accumulent dans l'environnement, dans les tissus d'organismes vivants comme les poissons, les oiseaux, dont certains sont consommés par des humains.

Les organochlorés sont encore mal compris et plusieurs n'ont pas encore été identifiés. Mais n'attendons pas trop longtemps, prévient Mme Hillier, ou nous allons nous retrouver avec un problème comparable à celui de la dioxine.

Dioxines et furannes sont parmi les membres les plus toxiques de la famille des organochlorés. Cependant, il est extrêmement difficile d'évaluer la toxicité des autres organochlorés, a expliqué un fonctionnaire du ministère de l'Environnement, M. Eric Muller.

FABRICVILLE DÉCORATION INTÉRIEURE

Vente du 5 au 11 juillet

STORES VERTICAUX

3 1/2" de KILDARE



Garantie à vie sur le rail et garantie d'un an sur les lamelles. Faites votre choix parmi 100 combinaisons de styles et de couleurs.

3 1/2" PVC uni	Tissu, PVC rayé ou aluminium
48x48	44.99
54x48	51.99
60x48	54.99
66x48	64.99
72x48	64.99
78x48	74.99
84x48	81.99
90x48	89.99
96x48	92.99
102x48	109.99

STORES VÉNITIENS

blanc ou ivoire
1" en PVC



SUPER SPÉCIAL

20x45	4.99	60x45	17.99
24x45	6.99	24x64	8.99
27x45	7.99	30x64	11.99
30x45	8.49	32x64	12.79
32x45	8.99	36x64	13.99
36x45	9.99	38x64	14.99
38x45	10.99	48x64	17.99
48x45	13.99	60x64	22.99

DENTELLES CAFÉ EUROPÉENNES



ÉPARGNEZ jusqu'à 50%

sur toute notre sélection de dentelles Café, faciles d'entretien, 100% polyester.

Plus de 10 styles et couleurs au prix régulier de 3.98 et plus.

* Tous les spéciaux sont en magasin.

Consultation avec du personnel qualifié dans le confort de votre maison.

Prise de mesure gratuite.

PLACE LAURIER
3e étage sur la Promenade
651-3489

1505, RUE D'ESTIMAUVILLE
Giffard
661-6128

FABRICVILLE

Modèle J1824
Lampe suspendue en verre
1 x 300 watt.
Disponible en blanc ou noir
Ampoule Halogène incluse

199⁹⁵

Modèle 818
Halogène
Complète avec 2 têtes
de rail, 1 rail de 4
Noir ou blanc
Ampoule non incluse

99⁹⁵

BAZZ

Modèle J18832
Lampe Halogène
1 x 50 watt,
Disponible en noir ou blanc
Ampoule Halogène incluse.

121⁹⁵

Modèle J18829
Lampe de table
1 x 50 watt,
Disponible en noir ou blanc
Ampoule Halogène incluse.

99⁹⁵

Modèle J5686
Lampe de table
1 x 50 watt,
Noir
Ampoule Halogène incluse.

96⁹⁵

Modèle RFG 161
Lampe suspendue en verre
1 x 30 watt, L. 16"
Disponible en blanc ou noir
AMPOULE HALOGENE INCLUSE

99⁹⁵

Modèle RFG 130
Lampe suspendue en verre
1 x 30 watt, L. 22"
Disponible en blanc ou noir
AMPOULE HALOGENE INCLUSE

189⁹⁵

Modèle RFG 162
Lampe suspendue en verre
1 x 30 watt, L. 16"
Disponible en blanc ou noir
AMPOULE HALOGENE INCLUSE

86⁹⁵

Modèle RFG 193
Lampe suspendue en verre
1 x 30 watt, L. 22"
Disponible en blanc ou noir
AMPOULE HALOGENE INCLUSE

254⁹⁵

BAZZ

99⁹⁵

Modèle PRQ 173
Lampe suspendue
3 x 20 watt,
Disponible en blanc ou noir



Modèle G 1084
Halogène
1 x 300 watt inclus
Noir ou Blanc

99⁹⁵

Modèle G 1084
Laiton Poli

109⁹⁵

470 Boul. des Capucins, Québec
Tél.: 522-5656

VANDRY INC

Lun. Mer. 8h30 à 17h00, Jeu & Ven. 8h30 à 21h00, Sam. 9h00 à 17h00

PLACE LEBOURGNEUF

PRÉSENTE SA

VENTE TROTTOIR COMPLÈTEMENT D'INGUE, D'ANG, D'ONG!

DE PLUS SPECTACLES D'ARTS MARTIAUX PRÉSENTÉS PAR LE "DOJO LAFLAMME"

JIU JITSU
JUDO
AIKIDO
KARATÉ
KICK BOXING
THAI BOXING

HEURES DES SPECTACLES
JEUDI ET VENDREDI
18h 30, 19h 15, 20h

SAMEDI
11h, 12h
13h, 15h

DU 5 AU 14 JUILLET
DES SPÉCIAUX FOUS, FOUS, FOUS

- DÉCORATION • RÉNOVATION
- MODE • ALIMENTATION

(CHEZ LES MARCHANDS PARTICIPANTS)

HEURES D'OUVERTURE DU CENTRE COMMERCIAL
LUNDI-MARDI-MERCREDI: 9h 30 à 17h 30
JEUDI ET VENDREDI: 9h 30 à 21h
SAMEDI: 9h à 17h

PLUS DE 55 MAGASINS ET SERVICES

5500, BOUL. DES GRADINS, QUÉBEC 628-8602
INTERSECTION AUTOROUTES LAURENTIENNE ET DE LA CAPITALE

Place Lebourgneuf se distingue...

Les coupes à Via Rail ont le feu vert de la cour d'appel fédérale

OTTAWA — La cour d'appel fédérale a donné sa bénédiction aux coupes à Via Rail en statuant que le gouvernement fédéral n'avait pas à les soumettre à un processus d'évaluation environnementale.

par MARIE TISON
de la Presse canadienne

Elle a ainsi rejeté une requête présentée par le député néo-démocrate de Thunder Bay-Atikokan Iain Angus, le conseil municipal de Thunder Bay et Greenpeace Canada pour faire annuler le décret qui forçait Via Rail à réduire considérablement ses services.

M. Angus, Thunder Bay et Greenpeace soutenaient que cette décision gouvernementale aurait dû être soumise à une évaluation environnementale.

Deux des trois juges de la cour d'appel fédérale qui ont entendu cette requête, les juges Mark MacGuigan et James Hugessen, ont statué que le gouverneur en conseil, en pratique le cabinet, n'était pas tenu de se conformer au Décret sur les lignes directrices visant le processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement.

Le troisième magistrat, le juge Robert Décaré, a soutenu au contraire que le gouverneur en conseil était tenu de se conformer à ces lignes directrices. Il a toutefois refusé d'annuler le décret ordonnant les coupes à Via Rail parce que les requérants s'étaient pris au dernier moment pour porter leur cause devant les tribunaux, parce qu'ils n'avaient pas exposé leurs préoccupations et parce qu'ils n'avaient pas fait la preuve de l'utilité de leur démarche.

Le gouvernement fédéral a annoncé dans son budget d'avril 1989 son intention de réduire de 1 milliard \$ au cours des cinq années suivantes les subsides versés à Via Rail.

Le 4 octobre 1989, le gouverneur en conseil a pris un décret qui ordonnait à Via d'éliminer certains services voyageurs et d'en réduire d'autres considérablement à partir du 15 janvier 1990. Les conséquences de ce décret comprenaient l'élimination de 51 % du réseau ferroviaire voyageurs de Via et le licenciement de 38 % de sa main-d'oeuvre.

Wells s'explique sur Meech

CORNER BROOK, Terre-Neuve (PC) — Ottawa était davantage intéressé à blâmer Terre-Neuve pour l'échec de l'accord du lac Meech qu'à tenter d'obtenir de la Cour suprême un report de la date de ratification, a déclaré le premier ministre terre-neuvien Clyde Wells.

Dans une entrevue accordée à The Journal sur les ondes de CBC, hier soir, M. Wells a riposté aux allégations du premier ministre Brian Mulroney et de son bras droit en matière constitutionnelle, le sénateur Lowell Murray, selon lesquelles Terre-Neuve en refusant de tenir un vote à la législature le 22 juin se rendait responsable de l'échec de l'accord.

Cet après-midi-là, M. Murray a déclaré à la télévision qu'Ottawa se proposait de demander à la Cour suprême de reporter la date de ratification pour le Manitoba, où le vote était retardé par des mesures dilatoires et ne pouvait avoir lieu avant la date limite du 23 juin. Le sénateur précisait que ce plan ne pouvait être réalisé tant que Terre-Neuve n'approuvait pas l'accord.

« Le premier ministre et le sénateur Murray, aussi bien que le ministre (du Commerce extérieur) John Crosbie, savaient que si le vote avait bel et bien lieu ce vendredi-là, la législature se prononcerait contre l'accord », a déclaré M. Wells.

C'est le 9 janvier que M. Angus, Thunder Bay et Greenpeace ont déposé une requête à la cour fédérale pour faire annuler ce décret. Le juge Paul Rouleau a rejeté cette demande trois jours plus tard.

Les requérants ont appelé de cette décision le 15 janvier. Ils ont soutenu que le Décret sur les lignes directrices visant le processus d'évaluation environnementale liait le gouverneur en conseil, et non pas seulement les divers ministères.

Le juge MacGuigan, qui a rédigé le jugement majoritaire, a soutenu que le décret, même largement interprété, n'exigeait pas que le gouverneur en conseil s'y conforme.

Le juge Décaré a affirmé le contraire. Il a soutenu que les lignes directrices devaient s'appliquer chaque fois qu'une activité pouvait avoir des répercussions environnementales sur une question de compétence fédérale, quel que soit le preneur de décision.

Il n'a cependant pas accédé à la requête de M. Angus et de ses co-requérants en expliquant que les tribunaux devaient être réticents à perturber des activités publiques d'envergure au dernier moment à la demande de requérants qui n'avaient pas spécifié leurs préoccupations et qui n'avaient même pas laissé entendre que ce qu'ils recherchaient pouvait servir une fin utile.

M. Angus a expliqué hier matin qu'il avait porté sa cause au tribunal à la dernière minute parce qu'il avait d'abord tenté d'infléchir la décision du gouvernement au Parlement, au sein du comité sur les transports et par l'entremise de la pression publique.

Il a ajouté qu'il n'était pas trop tard puisque Via n'avait toujours pas vendu ses équipements.

« Si la Cour en avait décidé autrement, les trains auraient pu rouler dès lundi prochain », a-t-il soutenu.

Il a ajouté que les conséquences de la décision de la cour d'appel fédérale dépassaient la simple cause de Via Rail.

« Cette décision permet au cabinet de faire tout ce qu'il veut sans avoir à considérer ses impacts sur l'environnement », a-t-il déclaré, soulignant que la plupart des initiatives comportant une importante composante financière provenaient du gouverneur en conseil.

M. Angus ne savait pas encore hier s'il en appellerait à la Cour suprême. Il a indiqué que ses frais juridiques se montaient jusqu'ici à 20 000 \$ et qu'il lui manquait encore de 5 000 à 6 000 \$.

Il devra également payer les frais à la cour d'appel fédérale.

LE GRAND BALAYAGE DES CONCESSIONNAIRES CHRYSLER

Pour un temps limité, obtenez un rabais du constructeur :

1 000 \$ DE REMISE EN ARGENT*

sur les modèles 90 de mini-fourgonnettes Dodge Caravan et Plymouth Voyager, incluant les Grand Caravan/Voyager, en stock chez vos concessionnaires participants!

Les meilleurs vous offrent encore plus!



Comparez les caractéristiques de la mini-fourgonnette la plus vendue au pays[†] une par une à celles offertes par la concurrence et vous comprendrez vite pourquoi deux propriétaires sur trois achètent à nouveau une Dodge Caravan ou Plymouth Voyager.

PERSONNE NE BAT VOTRE CONCESSIONNAIRE CHRYSLER. PERSONNE.

*L'offre de remise en argent est d'une durée limitée. L'achat doit être fait et la livraison prise à partir du stock du concessionnaire entre le 2 juillet 1990 et la date à laquelle Chrysler Canada Itée mettra fin au programme. Les acheteurs sont responsables du transport, de l'immatriculation, des taxes et autres frais pouvant s'appliquer. Les véhicules de location au détail sont admissibles. Voyez votre concessionnaire participant pour plus de détails.

†Recherche sur le nombre d'enregistrements de mini-fourgonnettes 1989 au Canada, réalisée par la firme R.L. Polk.
‡Recherche réalisée en 1989 par J.D. Power & Associates sur la satisfaction de la clientèle au sujet de la qualité du produit et du service offert par le concessionnaire.

Il s'est vendu plus de mini-fourgonnettes Chrysler que toutes les mini-fourgonnettes Ford Mercury, GM, Nissan, Toyota et Volkswagen réunies.
— R.L. Polk ‡

Pour la troisième année de suite, Chrysler a obtenu le plus haut taux de satisfaction de la clientèle. ‡‡

La Dodge Caravan est la mini-fourgonnette qui s'est la plus vendue au pays, surpassant ainsi l'Aerostar de Ford Mercury.
— R.L. Polk ‡



Garantie limitée de 3 ans ou de 115 000 km sur le principal moteur et transmission.



L'AVANTAGE CHRYSLER



Oh!

L'été m'emmène au large.

Larguez, soucis et tracas! J'envoie tout en l'air! Je flotte... C'est les vacances! Loin du quotidien, vers de nouvelles terres. C'est ça le Québec! Toujours neuf, toujours à découvrir. Par sa table, ses paysages, par ses gens et ses régions. Comme une bouffée d'air frais! Je me laisse surprendre.



Le Québec, c'est les vacances.

Obtenez gratuitement la brochure DESTINATION QUÉBEC-VACANCES D'ÉTÉ en téléphonant, sans frais, au 873-2015 (région de Montréal) ou au 1 800 363-7777 (ailleurs au Québec) en demandant le poste 172.



CORRECTION

Correction apportée au cahier du 4 au 14 juillet 1990.

PAGE 7: Veuillez prendre note que les dimensions de l'armoire Easy-Plan à 69,99\$ sont de 89x81x41 cm.

Nous nous excusons auprès de notre clientèle pour tout inconvénient.



ÉDITORIAL

L'autruche, les vacances et le sida

À la veille des grands départs pour les vacances, le gouvernement canadien annonçait — en pleine crise constitutionnelle — qu'il investira 112 millions de dollars, au cours des trois prochaines années, dans un programme national de lutte contre le sida.

Longtemps attendu, le programme survient à un moment où la peur de cette peste moderne semble s'estomper derrière une sorte de fatalisme qui repose sur la bonne vieille incrédule. « Ça n'arrive qu'aux autres. »

Comme on est toujours l'autre de quelqu'un, les révélations d'une étude sur les activités sexuelles des élèves de niveau collégial sont inquiétantes. A peine 19 % de ceux qui sont sexuellement actifs — 75 % de ces jeunes gens — prennent la précaution d'utiliser un condom.

Le manque d'information n'explique pas totalement cette inconscience. La plupart de ces adolescents sont au courant des risques de maladies, incluant le sida, inhérents à leurs activités incontrôlées. A 16 ans, on se croit aussi à l'abri des accidents d'automobile, et l'on s'y expose avec la vitesse et l'alcool.

Chez les filles, la peur d'une grossesse non désirée incite plus à la prudence que le virus du sida. Quand elles redoutent les maladies, la peur de déplaire à leur partenaire reste encore plus forte.

Les jeunes croient bien choisir leurs partenaires et leur font confiance. Ils continuent à croire que seuls les homosexuels ou les drogués qui partagent des seringues sont menacés, ce qui explique peut-être les risques qu'ils prennent.

Mais écoliers et étudiants ne sont pas seuls à prendre des risques. Et il y a ceux qui en font courir aux autres par ignorance, ou par pure méchanceté. Quand parle-t-on des dangers de la bisexualité, danger évident de contamination chez ceux qui ont plus qu'un partenaire ? C'est ainsi que des femmes se retrouvent séropositives à leur insu et susceptibles, plus tard, de contaminer jusqu'aux bébés qu'elles pourraient mettre au monde.

Il y a quelques jours, un quotidien de Fredericton publiait un éditorial explosif qui reflète ce que pensent bien des gens du problème du sida. « Ceux qui l'attrapent ont ce qu'ils méritent. C'est un scandale que les gouvernements y consacrent autant d'argent. Il n'y a pas que le sida: bien d'autres maladies frappent les citoyens honnêtes qui mériteraient qu'on alloue autant d'efforts pour les aider. »

Le commentaire a semé la consternation au Nouveau-Brunswick, mais force est d'admettre que certaines observations faites lors de la Conférence de San Francisco, il y a une dizaine de jours, choquaient par le climat d'inconscience qu'elles révélaient. Même chez les personnes à risques, on prend de moins en moins de précautions, en espérant que si le malheur arrive, la science aura trouvé le remède miracle.

Il n'en faut pas plus pour choquer ceux qui ont pu observer les ravages de ce mal chez ses victimes. Et tous n'ont pas « couru après » la tragédie qui les frappe; qu'on pense aux homosexuels infectés par du sang contaminé, avant l'imposition des tests de détection actuels.

On en sait aujourd'hui plus sur le syndrome d'immuno-déficience, qu'il y a dix ans. Les pas de géant de la science n'ont été possibles que parce que les victimes ont su se faire entendre et convaincre de l'étendue des ramifications du mal. Il n'y a pas un Canadien qui ne souhaite la découverte rapide d'un remède qui soulage, sinon guérisse, ceux qui en sont victimes.

Les quelques millions annoncés par le ministre Perrin Beatty la semaine passée ne feront pas de miracles, mais sont préférables à l'inertie et l'inconscience.

Ce sont pourtant les expériences et les témoignages de victimes ou de leurs proches ajoutés à la diffusion d'informations claires, précises et sans complaisance qui peuvent le mieux convaincre et aider à prévenir le mal. Les bigots devraient le comprendre: jouer à l'autruche n'a jamais éloigné le danger.

MARTINE R.-CORRIVAULT

LE SOLEIL

Président du conseil d'administration:
PIERRE DES MARAIS IIPrésident et Éditeur:
ROBERT NORMANDÉditeur adjoint et rédacteur en chef
et directeur de l'édition:
J.-JACQUES SAMSONDirecteur de l'information:
DENIS ANGERSVice-président et trésorier:
CHARLES-A. POULIN

Point de vue

La souveraineté, rien de très simple!

par MARC-ANTOINE ADAM

Les récentes déclarations de la ministre fédérale de la Justice, Mme Kim Campbell, selon lesquelles un référendum au Québec portant sur la souveraineté n'aurait aucune valeur juridique au Canada, viennent confirmer les appréhensions nourries par plusieurs au lendemain des accusations de trahison lancées, il y a un mois, par M. John Nunziata.

En effet, tout porte à croire qu'une longue bataille juridique avec Ottawa se dessine à l'horizon et le Québec aura besoin de toutes ses forces politiques pour en sortir victorieux.

Depuis la montée du mouvement indépendantiste au Québec, la question constitutionnelle s'est toujours, du moins officiellement, confinée à cette province: les Québécois veulent-ils ou ne veulent-ils pas vivre dans un État souverain? Croire qu'advenant une réponse affirmative à cette question, le tour serait joué est faire preuve d'un trop grand optimisme.

En 1980, on a demandé aux Québécois s'ils accordaient à leur gouvernement le mandat de négocier avec le fédéral la souveraineté-association.

À l'époque, Ottawa avait sagement choisi de ne pas intervenir ouvertement dans le

débat et de miser plutôt sur une victoire de la coalition du « NON », évitant du coup de se prononcer sur sa position éventuelle quant à la légalité de l'initiative québécoise.

De plus, la question du référendum était en soi suffisamment ambiguë pour permettre plusieurs interprétations: s'agissait-il pour un État « prima facie » souverain, de négocier les modalités de son rattachement économique au Canada, ou bien demandait-on simplement à la population un mandat pour pouvoir revendiquer la réallocation de certains pouvoirs fédéraux au profit de la province.

Ainsi posée, la question ne menaçait donc pas nécessairement l'intégrité du régime fédéral canadien.

Aujourd'hui, avec la confirmation de l'échec de l'accord du lac Meech, la thèse de la souveraineté a de nouveau le vent dans les voiles et nombreux sont les facteurs qui nous permettent de présumer qu'elle connaîtrait un sort différent advenant la tenue d'un autre référendum.

Mais une fois ce consensus atteint au Québec, que se passera-t-il avec le reste du Canada?

En 1982, le Canada a rapatrié sa Constitution tout en prenant soin de se doter, pour la première fois de son

histoire, d'une formule d'amendement constitutionnel.

Or, depuis cette date, il est admis qu'aucun amendement constitutionnel ne peut légalement se faire au Canada sans le consentement du fédéral par voie de résolutions du Sénat et de la Chambre des communes.

De plus, la sécession d'une province, possibilité que ne semble pas avoir envisagée les auteurs de la « loi constitutionnelle de 1982 », implique des modifications à la Constitution qui nécessitent l'accord unanime des 10 provinces. C'est donc dire que constitutionnellement parlant, le Québec ne pourrait quitter le giron fédératif sans l'accord des autres.

D'ailleurs on n'a qu'à se rappeler l'adoption par Ottawa de la « Loi sur les mesures de guerre » en 1970, ou même constater la présente neutralité complice de l'Ouest face à la question lituanienne, pour réaliser que l'association des mots « séparatisme » et « crime » n'est pas une hérésie.

Evidemment, nombreux sont ceux qui sursauteront à l'évocation qu'une telle question technique puisse constituer une entrave sérieuse aux desseins du Québec et avec justesse soulèveront d'emblée, comme l'ont déjà fait MM. Lucien Bouchard et François

Gérin, le droit à l'autodétermination.

L'argument de plusieurs indépendantistes sera alors le suivant: à savoir qu'en démocratie le droit ne tire pas sa source de quelque monarque ou divinité, mais bien de la volonté majoritaire des individus régis par ce droit.

L'argument est autodestructeur, car d'une part il légitime l'imposition par la majorité canadienne-anglaise de ses vues au Québec, et d'autre part, pour ceux qui seraient tentés de solutionner en subdivisant, il ouvre la porte à des revendications émanant de petites communautés à l'intérieur même du territoire québécois.

Il est donc primordial de définir la collectivité qui seule peut jouir du droit à l'autodétermination. En droit international public, par les voix de l'ONU et la Cour internationale de justice de La Haye, on attribue ce droit fondamental aux nations.

Si le Québec veut avoir raison de ceux qui prétendent lui nier ce droit, il doit donc, plus que jamais, se comporter en véritable nation.

M. Adam est étudiant en droit et président de l'Association des étudiants francophones de l'université McGill. Il demeure à Sainte-Foy.

Votre Opinion

Steinberg commandite

(Lettre à Mme Ghislaine Rheault, en réponse à sa chronique intitulée « Les tentacules de la commandite »)

(...) Steinberg accorde son appui, sous forme de dons ou de services, à des universités, des hôpitaux, des œuvres de bienfaisance et d'innombrables autres organismes sociaux et culturels.

Grâce à Steinberg, plusieurs établissements de santé ont pu établir de nouveaux services, poursuivre des recherches cruciales ou se doter d'équipements médicaux de pointe.

Pour la dix-septième année consécutive Steinberg exploite, sur une base non lucrative, le Centre national de distribution d'aliments pour le traitement des maladies métaboliques héréditaires dont peu de gens en dehors des intéressés connaissent l'existence.

Dans le domaine de l'éducation, Steinberg a poursuivi son programme d'aide aux universités canadiennes et continue d'offrir des bourses à des étudiants prometteurs... les leaders de demain.

Steinberg patronne également les arts en aidant financièrement musées, troupes de danse et de théâtre et en finissant diverses manifestations culturelles. Dans le domaine du sport amateur, Steinberg et des employés ont contribué au succès des Jeux du Québec et d'autres organismes sportifs depuis près de 20 ans.

C'est là, madame, le domaine des dons de Steinberg, cette entreprise que vous accusez d'être cupide et intéressée seulement à « doré son image ». Sachez également que toutes ces générosités de Steinberg se font, pour la plupart du temps, dans le silence. (...)

Personne, et vous y compris, n'engagerait de sommes substantielles dans une activité sans avoir un « droit de regard » sur ladite activité. Il ne faudrait pas confondre droit de regard et contrôle.

En effet, lorsque Steinberg « commandite » une série télévisée ou un film, elle tient simplement à s'assurer que « l'activité » ne va pas à l'encontre de ses principes. Elle ne s'ingère pas de plain-pied dans le scénario com-

me vous l'insinuez malicieusement. (...)

Si Steinberg s'engage dans cette voie c'est qu'elle a toujours cru à la culture québécoise; c'est là pour elle une autre façon de le démontrer. Si elle en retire quelques avantages en cours de route, personne ne saurait le lui reprocher.

Steinberg estime qu'il est important, pour un réseau de l'importance du sien, de s'engager dans des activités où les clients peuvent se reconnaître et s'identifier. C'est ce genre de véhicules que l'entreprise recherche pour ses commandites. (...)

Jean-Pierre Ratelle, vice-prés. Marketing, Steinberg Québec, Montréal

Mal informée

Je ressens un agacement perpétuel devant la façon dont les médias, la télévision plus que tout autre, font la chasse à la nouvelle.

Dans le vain espoir d'un potentiel « scoop », nous avons vu récemment une armée de reporters faire le pied de grue pendant une semaine à Ottawa, nous rapportant « live » les commen-

taires négatifs, et pour cause, des premiers ministres.

Des dizaines d'heures d'antenne ont été consacrées avec parfois une emphase bien inutile à rapporter le vide existentiel du « pays ».

Combien de fois avons-nous droit à des commentaires interprétés par les journalistes au lieu de laisser la parole aux gens qui nous représentent et qui sont bien capables de s'enfoncer eux-mêmes dans leurs idées vagues et leurs vaines promesses, sans aide.

Nous n'avons jamais été autant mais peut-être si mal informés qu'en ces jours où l'on prétend que la faculté de concentration des gens ne dépasse pas quelques minutes, alors pourtant que les séries bien faites et les articles de fond des journaux et revues démentent cette affirmation chaque fois qu'on se donne la peine d'en diffuser.

Puisse le « fast-food » médiatique céder la place à une information complète et recherchée. Ça nous évitera peut-être de voir le public rejeter un sujet important sans vraiment savoir de quoi il est question et coupera l'herbe

sous le pied de nos démagogues à la petite semaine, ravis de tirer parti de l'ignorance du « vrai monde ».

Louissette Lessard
Québec

La 160 abusive

Nous tenons à ajouter les précisions suivantes concernant l'article de Mme Louise Lemieux dans votre édition du 14 mai 1990, au sujet de la loi 160 « Au CLSC l'Estran »:

Que les propos de M. Johnson concernant les injustices faites aux infirmières depuis plus de 50 ans ne se repercutaient pas aux tables de négociation.

Que les services essentiels exigés sont exagérément élevés et que la population desservie par notre CLSC n'a souffert d'aucune manière de la grève car les services offerts répondaient à leurs besoins essentiels.

Que les mesures découlant de la loi 160 ont eu pour effet de priver nos travailleurs de leurs droits légitimes et fondamentaux en plus de créer des difficultés substantielles et de ne résoudre absolument rien.

Que cette loi bafoue certains principes démocratiques à la base de nos valeurs sociales. En conséquence, nous demandons à ce qu'elle soit abrogée.

Harry Lachance, directeur général CLSC de l'Estran, François Barthe inf., SIIÉQ (CEQ), Grande-Vallee

Les virgules de Lucien

(Lettre à Lucien Bouchard)

Vous avez claqué la porte de votre ministère et du parti parce que vous en aviez assez, disiez-vous, de vous pencher sur les virgules.

Vous avez refusé l'accord du lac Meech pour une question de virgules. Vous voulez convoquer des États généraux pour parer aux conséquences de ces virgules. Décidément, M. le député les virgules vous obsèdent.

Comme membre du barreau, vous connaissez sans doute ce vieux proverbe si cher aux Québécois: « Le pire des arrangements vaut mieux que le meilleur des procès ».

Nous en avons soupiré des croix anti-virgules, nous voulons la paix, la sainte paix.

Julien Giguère
Arthabaska

Premiers échanges en éducation et soins hospitaliers entre Antillais et Québécois

Délaissant quelque peu la France, un groupe de spécialistes en éducation, en services sociaux et en soins hospitaliers de la Martinique, de la Guadeloupe et de la Guyane française s'est tourné vers le Québec dans le but d'appivoiser l'expertise québécoise dans ces différents domaines. C'est la première fois que de tels échanges ont lieu entre ces trois départements français et le Québec.

met en lumière l'aspect innovateur qui guide les spécialistes du Québec. « Il y a là, précise-t-elle, un apprentissage très riche de la liberté. » Jusqu'à maintenant, elle a observé qu'il existait une analogie

frappante entre les problèmes que vivent les Québécois et les Québécois et ceux qui hantent les gens de son pays. « Je pense, entre autres, de dire Mme Fanon, aux problèmes des familles monoparentales, à la place et au statut de la femme dans la société de même qu'aux nombreux problèmes que doivent surmonter les personnes handicapées. Ici comme chez nous, il y a aussi un problème de drogue. »

Mme Fanon croit que les méthodes mises de l'avant au Québec peuvent très bien servir en Martinique. « Chaque pays, insiste-t-elle, doit adapter ces méthodes à ses besoins. »

Elle souhaite maintenant qu'un groupe de spécialistes québécois se rende en Martinique, en Guadeloupe et en Guyane dans le but d'étudier ce qui se fait dans ces différents domaines. « Pourquoi pas, ajoute-t-elle, en arriver à des échanges de stagiaires. »

Ces deux dernières hypothèses pourraient se réaliser puisque le responsable québécois de la tournée, M. Jacques Gingras, a indiqué qu'il est possible qu'en janvier des spécialistes québécois se rendent aux Antilles. L'échange de stagiaires est également devenu une nouvelle priorité.



La camionnette qui a servi à transporter 2 tonnes de dynamite a été remorquée dans un garage de la SQ

Le camion ayant servi au vol de dynamite retrouvé

Le camion qui a servi à transporter les 2000 kilos de dynamite volés en fin de semaine à la carrière Désourdy, dans le rang des Vingt-Cinq, à Saint-Bruno, a été retrouvé hier matin dans la montée Saint-Jean-Baptiste, à Saint-Roch-sur-le Richelieu.

C'est un résident âgé de 75 ans, qui demeure dans le rang où le véhicule a été retrouvé, qui a signalé à la firme Désourdy le camion abandonné près de chez lui. Il semble que le véhicule ait passé au moins une nuit à cet endroit.

Il n'y avait plus aucune trace d'explosifs à bord du camion, un Ford 1980 qui appartient à Désourdy, sans cependant être identifié à ce nom. Deux mille kilos de dynamite et 3800 m de cordons détonnants ont été volés durant le long congé du Canada, de même que le camion qui a servi à les transporter. C'est un employé de la carrière qui a découvert le vol

en revenant au travail mardi. Le camion et le secteur où il a été retrouvé ont été fouillés minutieusement par les enquêteurs de la section des crimes contre la propriété de la SQ, afin de découvrir des indices pouvant mener aux auteurs du vol.

Tout laisse croire que ce vol d'explosifs, le plus important à survenir depuis les années 60, a été commis par un groupe organisé.

La SQ est très peu loquace sur le déroulement de l'enquête. Une information laisse cependant croire qu'une des pistes étudiées implique les Hell's Angels.

par REJEAN LACOMBE
LE SOLEIL

Depuis 15 jours, ces 45 spécialistes ont visité Rivière-du-Loup, Montréal et Québec afin de connaître les moyens et les structures que le Québec s'est donné dans le but de venir en aide aux jeunes en difficulté, aux personnes handicapées ou à celles qui éprouvent différents problèmes sociaux.

Le responsable de cette tournée québécoise, M. Jacques Gingras, professeur à Rivière-du-Loup, a expliqué au SOLEIL que depuis le début de leur visite jusqu'à leur départ de Québec demain, ces spécialistes auront rencontré 104 intervenants québécois. « On se rend compte, d'ajouter M. Gingras, qu'ils sont beaucoup plus prêts du Québec qu'ils peuvent l'être de la France. »

Pour sa part, la porte-parole du groupe, Mme France-Lyne Fanon, de la Martinique, psycho-sociologue et conseillère technique mentionne qu'il y a beaucoup de choses en commun entre le Québec la Guadeloupe, la Guyane et la Martinique. « Nous avons été frappés, dit-elle, par l'humanisme qui se dégage des méthodes québécoises. La personne occupe une place importante dans ce système. »

Du même souffle, Mme Fanon



Des spécialistes de la Martinique ont rencontré, hier, des représentants de la CECQ, du CLSC Basse-Ville et des sociologues québécois. A l'avant, Mmes Francine Hyat-Taye, directrice de garderie, Raphaëlle Sevestre, éducatrice spécialisée, Eliane Régis, éducatrice et Patricia Vautour, psychomotricienne. A l'arrière, le responsable de la tournée québécoise, M. Jacques Gingras, professeur de Rivière-du-Loup, M. Pierre Paré, du CLSC Basse-Ville, Mme Louise Pinsonneault, psychologue scolaire, M. Dominique Bedard, sociologue scolaire et Mme Hélène Laliberté, de la CECQ.

Trois hommes risquent l'extradition

MONTREAL (PC) — Trois hommes, dont deux sont soupçonnés d'être les têtes dirigeantes d'une organisation qui aurait transporté d'importantes quantités de marijuana de la Jamaïque vers la Floride, ont été remis en liberté provisoire, hier, en attendant l'audition d'une requête pour leur extradition vers les Etats-Unis.

Le juge Jean-Guy Boilard, de la Cour supérieure, a accepté de remettre en liberté provisoire Pierre Gilles Doyer, 44 ans, Michel Chouinard, 46 ans, et Jean Bouthillier, 60 ans, moyennant un engagement personnel et par tierce partie d'une caution de 200 000 \$ chacun.

Le juge Boilard a noté dans son jugement que des ressortissants américains, accusés aux Etats-Unis, ont été remis en liberté en attendant leur procès. Il a dit qu'il ne voyait pas pourquoi les trois ressortissants canadiens, qui n'ont aucun antécédent judiciaire, ne bénéficieraient pas d'un traitement comparable.

Les trois hommes, arrêtés le 30 mai à la demande des autorités américaines, lors d'une vaste opération policière en Estrie, doivent répondre à plusieurs chefs d'accusation de complot pour importation aux Etats-Unis de diverses quantités de marijuana entre 1985 et 1989 et de complot de possession pour fins de trafic. Doyer, un psychologue considéré comme le présumé patron de ce vaste complot, est aussi accusé d'avoir « exploité de façon continue une entreprise criminelle ».

Les trois hommes devront revenir devant le tribunal le 11 juillet pour connaître la date de l'audition de la requête en extradition.

Entre mars 1985 et janvier 1988, quelque 8000 kilos de marijuana d'une valeur marchande d'environ 14 millions \$ auraient été importés de la Jamaïque vers la côte ouest de la Floride, lors de six voyages à bord d'un bateau de plaisance dont la coque avait été modifiée pour dissimuler la drogue.

Selon la preuve présentée hier par la poursuite, et dont l'essentiel repose sur un volumineux affidavit d'un co-conspirateur, Richard Allen Barrett, devenu depuis délateur, c'est Chouinard qui aurait modifié la coque.

Boyer et son associé Chouinard sont considérés comme les têtes dirigeantes de l'organisation qui importait et distribuait la marijuana.

999\$

VOTRE CHOIX



Canon

Modèle E80, même spécification que le modèle E30, soit: zoom 6X motorisé, mise au point automatique, lecture directe, télécommande, avec en plus entrees audio / video.

999\$



HITACHI

Modèle 1300, diffère légèrement de la photo, format standard VHS, obturateur 5 vitesses, zoom motorisé 6X, lentille macro, micro antivent.

999\$



SONY

Modèle CCD-F36, la qualité SONY accessible, zoom 6X, de grand angle 9 mm à télé 54 mm, éclairage minimal 4 lux, correcteur de contre-jour, équilibre chromatique manuel, mise au point automatique à travers l'objectif, fonction d'affichage à l'écran.

999\$



Canon H-680

Pour amateurs avertis, le modèle Canon H-680, aux grandes possibilités, image haute définition, zoom 8X, de grand angle à télé 70 mm, son stéréo, télécommande, 300 \$ d'accessoires inclus: lampe, trépied, valise.

2 199\$

300\$ d'accessoires INCLUS

Ne payez qu'à l'automne 90

- Sous réserve de l'approbation du service de crédit
- Ne payez que le 21 août 90, sans intérêt, ou 1er versement le 21 septembre 90



Le plus petit

La nouvelle génération de caméra vidéo 8 mm, 6 SONY CCD-TR5, très petit mais aux grandes possibilités, lentille macro, zoom 6X, mise au point automatique, superposition numérique, éclairage minimal 4 lux, micro omnidirectionnel, 300 \$ d'accessoires inclus: lampe, trépied, valise.

1 499\$

300\$ d'accessoires INCLUS



La clef de sol

Autoroute de la Capitale
sortie Pierre-Bertrand Nord
840, Bouvier **627-0840**
2, rue St-Jean
angle Salaberry **524-8431**



Financement à 10,9%.

C'est le temps de faire un saut chez un concessionnaire GM.

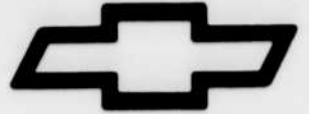
Si les taux bancaires ralentissent vos ardeurs, GM vous offre une occasion en or d'acheter ou de louer cette voiture que vous convoitez tant ... sans faire un trop grand saut!

GM vous offre le financement à 10,9% durant quatre ans ou une généreuse remise en argent sur plus de modèles de voitures et de camions neufs que quiconque au Canada.*

Chez GM, on ne prend jamais nos clients de trop haut! Et surtout pas de ce temps-là.



En route pour une bonne affaire.



Chevrolet

Sprint^o
Cavalier^{oo}
Corsica
Beretta
Lumina
Caprice
Lumina APV^{ooo}



Pontiac

Firefly^o
Sunbird^{oo}
Tempest
Grand Am
Grand Prix
Trans Sport^{ooo}



Oldsmobile

Cutlass Calais
Cutlass Supreme



Buick

Skylark
Regal



CHEVROLET



Camions Chevrolet et GMC

S/T Jimmy/Blazer 2 portes^{ooo}

Grands pick-up C/K^{ooo}

(sauf les modèles à cabine allongée et 454 SS)

Pick-up S/T^{oo}

Tracker

(remise de 750 \$ seulement)

Fourgonnettes compactes

Astro/Safari^{ooo}

^o 10,9% ou 500 \$ de remise

^{oo} 10,9% ou 750 \$ de remise

^{ooo} 10,9% ou 1 000 \$ de remise

GM LOCATION PLUSSM

*Ces offres ne sont pas combinables. Ces offres s'appliquent aux véhicules neufs et non usagés, démonstrateurs et véhicules achetés parmi les stocks des concessionnaires. Le nombre de certains modèles peut être limité. Certains concessionnaires n'ont pas tous les modèles en stock. Cette offre de durée limitée débute le 3 juillet. Consultez un concessionnaire pour obtenir des renseignements détaillés. Tout ce qui a trait au crédit est sujet à approbation par GMAC qui se réserve le droit, dans certains cas non conformes à ses normes, d'exiger un acompte. Le financement à 10,9% s'applique à toute somme requise par un acheteur au détail accepté par GMAC pour financer son achat durant un terme minimum de 12 mois et de 48 mois au maximum. Voyez un concessionnaire GM participant pour connaître tous les détails, y compris ceux sur les économies offertes par le programme Location Plus.SM